Quatre-vingt-onzième année. — N° 208. Le Numéro : 20 francs. Mercredi 9 Septembre 1959.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Conseil économique et social		Documents	
						Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Sénat
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. . . .	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	800	1.000	3.000	3.000
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.200	1.300	4.000	4.000

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 59-1044 du 3 septembre 1959 relatif à l'organisation du commandement dans les départements sahariens (p. 8818).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 4 septembre 1959 portant réintégration, détachement, renouvellement de mise en disponibilité, admission à la retraite et conférant l'honorariat (magistrature d'outre-mer) (p. 8819).

Décret du 8 septembre 1959 désignant un commissaire du Gouvernement et un commissaire suppléant du Gouvernement près le tribunal des conflits (p. 8819).

Décret portant changements de noms (rectificatif) (p. 8819).

Arrêtés portant nomination, titularisation, affectation, réintégration, admission à la retraite et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté :

Administration pénitentiaire (p. 8819).

Attachés de justice (p. 8819).

Greffiers (p. 8820).

Secrétaires de parquet (p. 8820).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets des 4 et 8 septembre 1959 portant intégration, reclassement et admission à la retraite (administration centrale et tribunaux administratifs) (p. 8820).

(1 f.)

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 3 septembre 1959 portant concession de la médaille militaire et annulant les dispositions d'un précédent décret (p. 8820).

Décrets du 3 septembre 1959 portant promotions, nomination, intégrations et report de date de prise de rang (armées de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 8831).

Arrêtés et *décision* portant inscription à un tableau d'avancement, mises en disponibilité et hors cadres (armées de terre et de l'air, active) (p. 8834).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 4 septembre 1959 portant admission à la retraite d'un trésorier-payeur des territoires d'outre-mer (p. 8835).

Arrêté du 18 août 1959 relatif au prix de vente moyen du mètre cube de gaz pour 1958 (p. 8835).

Arrêté du 26 août 1959 relatif aux modalités d'application des droits compensateurs ou des droits antidumping (p. 8835).

Arrêté du 1er septembre 1959 portant fixation du contingent et des conditions d'importation en suspension du droit de douane de certains produits azotés (p. 8836).

Arrêté du 5 septembre 1959 modifiant l'arrêté du 9 octobre 1956 fixant la liste et les attributions des bureaux de douane (p. 8837).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décrets du 4 septembre 1959 portant transformation de chaire, nomination, réintégration, admission à la retraite de professeurs et conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 8837).

Décret n° 59-1012 relatif au baccalauréat de l'enseignement du second degré (rectificatif) (p. 8838).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décrets des 3 et 4 septembre 1959 portant promotions et nominations :

Administration centrale de la marine marchande (p. 8835).

Ingénieurs géographes (p. 8835).

Inscription maritime (p. 8835).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 7 septembre 1959 autorisant la chambre de commerce de Lyon à contracter un emprunt (p. 8843).

Arrêté du 31 août 1959 relatif au montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration de l'office national industriel de l'azote (p. 8843).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 59-1015 du 7 septembre 1959 relatif à la commercialisation des vins à appellation contrôlée (p. 8838).

Arrêté du 27 août 1959 relatif au recrutement d'ingénieurs élèves à l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées (p. 8839).

Arrêté du 3 septembre 1959 fixant les dates des élections partielles au conseil supérieur et aux conseils régionaux de l'ordre national des vétérinaires (p. 8839).

Arrêté du 1 septembre 1959 fixant les modalités d'organisation des concours prévus pour le recrutement d'ingénieurs élèves des services agricoles en 1959 (p. 8839).

Arrêté portant désignation des fonctionnaires chargés de l'organisation du soixante-neuvième concours général agricole (p. 8840).

Arrêté portant délégation d'attributions (p. 8840).

Arrêtés portant nominations, réintégration et mutations:

Eaux et forêts (p. 8840).

Enseignement agricole (p. 8841).

Office national interprofessionnel des céréales (p. 8841).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté du 12 août 1959 portant révocation d'autorisation d'exploiter une source d'eau minérale (p. 8841).

Arrêté du 31 août 1959 portant modification des modèles des fiches d'examen de comportement, d'examen médical et d'analyse de sang annexé à l'arrêté du 23 novembre 1955 (p. 8841).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêté portant promotion (administration centrale) (p. 8841).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret n° 59-1015 modifiant le titre institué par le décret n° 54-1301 du 27 décembre 1954 pour reconnaître la situation particulière imposée par l'ennemi à certains Alsaciens et Lorrains, au cours de la guerre 1939-1945, en raison de leur attachement notoire à la France et *arrêté* portant application de ce décret (rectificatifs) (p. 8841).

Arrêtés portant promotion, affectation et admission à la retraite (office national des anciens combattants et victimes de guerre) (p. 8841).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Réunions de commissions (p. 8841).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis de concours pour le recrutement de contrôleurs stagiaires des douanes et droits indirects (rectificatif) (p. 8841).

Ministère des travaux publics et des transports.

Tarifs de transport routier de marchandises présentés à l'approbation ministérielle (p. 8841).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur du centre hospitalier de Laval (Mayenne) (p. 8841).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (32e semaine de 1959) (p. 8845).

Annonces (p. 8846).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Feuille 33.

Caisse des dépôts et consignations. — Etat des comptes ouverts jusqu'au 5 juin 1930 tombant sous l'application de l'article 43 de la loi du 16 avril 1895 et du décret du 30 octobre 1935 qui édictent une déchéance trentenaire au profit du Trésor public (pp. 413 à 416).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 59-1044 du 3 septembre 1959 relatif à l'organisation du commandement dans les départements sahariens.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre délégué auprès du Premier ministre et du ministre des armées,

Vu la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée, et notamment ses articles 7 et 12;

Vu la loi du 13 juillet 1927 sur l'organisation générale de l'armée;

Vu la loi n° 57-27 du 10 janvier 1957 créant une Organisation commune des régions sahariennes, modifiée par l'ordonnance n° 59-228 du 4 février 1959 et le décret n° 59-453 du 21 mars 1959;

Vu l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense;

Vu le décret n° 59-265 du 7 février 1959 fixant les attributions du ministre des armées;

Vu le décret n° 59-290 du 13 février 1959 relatif aux attributions du ministre délégué auprès du Premier ministre;

Vu le décret n° 59-381 du 16 février 1959 constituant l'Algérie en région aérienne;

Vu le décret modifié n° 59-503 du 7 avril 1959 modifiant et codifiant les règles relatives à l'organisation, à la compétence et au fonctionnement des juridictions militaires établies dans les départements algériens et ceux des Oasis et de la Saoura, en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire, et aux pénalités applicables par ces juridictions;

Vu le décret n° 59-588 du 30 avril 1959 relatif à l'organisation du commandement en Algérie,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé un commandement interarmées sur le territoire des départements de la Saoura et des Oasis.

Ce commandement est exercé par un officier général qui prend le titre de commandant interarmées au Sahara.

Art. 2. — Les départements sahariens sont constitués en une « région territoriale » dont le commandement est assuré par le commandant interarmées au Sahara.

Art. 3. — Le commandant interarmées au Sahara relève du ministre des armées par l'intermédiaire du général commandant en chef les forces en Algérie qui détient les attributions de commandant de région militaire.

Son autorité s'étend à toutes les forces et établissements des armées se trouvant dans les départements des Oasis et de la Saoura, à l'exception des établissements et services spéciaux placés sous l'autorité directe du ministre des armées.

Art. 4. — Dans le cadre des dispositions prévues par les décrets n° 59-588 du 30 avril 1959 et n° 59-381 du 16 février 1959, le commandant interarmées au Sahara exerce le commandement des troupes et le commandement territorial tels qu'ils sont définis aux articles 9 et 10 de la loi du 13 juillet 1927 sur l'organisation générale de l'armée.

Dans les mêmes conditions, le commandant interarmées au Sahara détient, en matière d'administration, les pouvoirs définis par l'article 12 de la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée.

Le ministre des armées pourra déterminer par arrêté les domaines dans lesquels le commandant interarmées au Sahara, en tant que responsable du commandement de la « région territoriale » sera éventuellement habilité à correspondre directement avec le ministre.

Art. 5. — Le commandant interarmées au Sahara a autorité pour emploi sur toutes les forces des trois armées stationnées dans les départements de la Saoura et des Oasis, ou mises à sa disposition en renfort, à l'exception des éléments, établissements ou organismes dépendant directement du ministre des armées.

Dans l'exercice de ses responsabilités opérationnelles il est placé sous l'autorité du commandant en chef des forces en Algérie. Il tient directement informé le ministre délégué auprès du Premier ministre des dispositions opérationnelles intéressant le Sahara.

Art. 6. — Le commandant interarmées au Sahara assiste le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des affaires sahariennes, dans l'exercice de ses attributions en matière de défense définies aux articles 17 et 18 de l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense visée ci-dessus.

En ce qui concerne le maintien de l'ordre, le général commandant interarmées au Sahara est responsable du maintien de l'ordre sous l'autorité du ministre délégué, dans le cadre des directives générales reçues de celui-ci et des directives militaires du commandant en chef des forces en Algérie.

Art. 7. — Les pouvoirs judiciaires demeurent exercés dans les conditions prévues par le décret n° 59-503 du 7 avril 1959, modifié.

Art. 8. — Le commandant interarmées au Sahara dispose de:

Un officier général adjoint;

Un commandant de groupement d'unités aériennes spécialisées;

Un état-major interarmées et un centre de transmissions interarmées.

Lorsque le général commandant interarmées au Sahara appartient à l'armée de l'air, le général adjoint est un officier général de l'armée de terre et inversement.

Dans le premier cas, l'officier général adjoint reçoit les délégations nécessaires pour traiter avec le général commandant en chef des forces en Algérie les questions territoriales, administratives et logistiques intéressant les forces terrestres.

Les tableaux d'effectifs et de dotations de l'état-major interarmées et du centre de transmissions interarmées du commandement interarmées au Sahara seront fixés par décision du ministre des armées.

Art. 9. — Le décret n° 58-298 du 21 mars 1958 est abrogé.

Art. 10. — Le Premier ministre, le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 septembre 1959.

Par le Président de la République: C. DE GAULLE.

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
JACQUES SOUSTELLE.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 4 septembre 1959 portant détachement d'un magistrat d'outre-mer.

Par décret en date du 4 septembre 1959, M. Bocle (Lucien), magistrat du 2e grade, 2e échelon, substitut du procureur général près la cour d'appel de Madagascar, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, pour servir en qualité d'expert près les juridictions cambodgiennes, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 12 août 1958.

Décret du 4 septembre 1959 portant renouvellement de la mise en disponibilité d'un magistrat d'outre-mer.

Par décret en date du 4 septembre 1959, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, la mise en disponibilité accordée à M. Battistelli, magistrat du 5e grade, par le décret du 18 septembre 1956 est renouvelée pour une troisième période d'un an, à compter du 1er juillet 1959.

Décret du 4 septembre 1959 portant réintégration et admission à la retraite d'un magistrat.

Par décret en date du 4 septembre 1959, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, M. Baumgartner de Vieth de Golsenau est réintégré au 6e degré de l'ancienne hiérarchie judiciaire d'outre-mer (échelon après 4 ans, indice 525), à compter du 21 avril 1918.

M. Baumgartner de Vieth de Golsenau, ayant atteint la limite d'âge le 30 mai 1954, est admis, pour compter de cette date, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté de service.

Décrets du 4 septembre 1959 conférant l'honorariat à des magistrats d'outre-mer.

Par décret en date du 4 septembre 1959, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, M. Mariani, président de chambre à la cour d'appel de Madagascar, admis à faire valoir ses droits à la retraite, est nommé premier président honoraire de cour d'appel.

Par décret en date du 4 septembre 1959, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, M. Paul-Pont, président de chambre à la cour d'appel de Yaoundé, admis à faire valoir ses droits à la retraite, est nommé premier président honoraire de cour d'appel.

Décret du 8 septembre 1959 désignant un commissaire du Gouvernement et un commissaire suppléant du Gouvernement près le tribunal des conflits.

Par décret en date du 8 septembre 1959:

M. Lindon, avocat général à la cour de cassation, est nommé commissaire du Gouvernement près le tribunal des conflits, en remplacement de M. Jodelet, qui est, sur sa demande, déchargé desdites fonctions.

M. Gégout, avocat général à la cour de cassation, est nommé commissaire suppléant du Gouvernement près le tribunal des conflits, en remplacement de M. Lindon.

Décret portant changements de noms.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juillet 1959: page 6727, 2e colonne, 68e ligne, au nom de PARRUCCI celui de PARUCCI, au lieu de: « c) Michèle-Odette, née le 12 avril 1943 à Nice (Alpes-Maritimes) », lire: « c) Michèle-Colette, née le 12 avril 1943 à Nice (Alpes-Maritimes) ».

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 28 août 1959, M. Mondoloni (Marc), surveillant principal des services pénitentiaires de la Guyane, est réintégré dans son cadre d'origine pour compter du 23 septembre 1959.

Par arrêté du 28 août 1959, est admis à faire valoir ses droits à une retraite d'ancienneté, d'office, pour compter du 23 septembre 1959, M. Mondoloni (Marc-Xavier), surveillant principal des services pénitentiaires de la Guyane.

Attachés de justice.

Par arrêté du 2 septembre 1959:

M. Lourdjane Ahmed, attaché de justice, est affecté à la cour d'appel de Grenoble.

M. Benhabyles Mekki, attaché de justice, est affecté à la cour d'appel de Paris.

Par arrêté du 2 septembre 1959, M. Hadj Hamou Ahmed, attaché de justice, est affecté au tribunal de grande instance de la Seine.

Greffiers.

Par arrêté du 27 août 1959, Mme Rampillon (Marcelle), chef de groupe de 1re échelon à l'administration centrale du ministère de la justice, est nommée greffier de 1re classe, 1er échelon, au tribunal de grande instance de la Seine. Elle est titularisée dans son nouveau grade.

Par arrêté du 2 septembre 1959, sont rapportées les dispositions de l'arrêté en date du 22 juillet 1959 portant nomination au tribunal de grande instance de la Seine de Mlle Chauvet, greffier de 2e classe, 2e échelon, au tribunal de grande instance d'Évreux, non acceptante.

Secrétaires de parquet.

Par arrêté du 2 septembre 1959, M. Obert (Edouard), chef de secrétariat de 1re classe, 7e échelon, au tribunal de grande instance de la Seine, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 9 novembre 1959.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 4 septembre 1959 portant admission à la retraite (administration centrale).

Par décret en date du 4 septembre 1959, M. Sablayrolles (Louis), administrateur civil de classe exceptionnelle du ministère de l'intérieur, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

M. Sablayrolles ayant exercé dans les cadres chérifiens les fonctions de sous-directeur hors classe de l'administration marocaine bénéficiera des dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 59-43 du 6 janvier 1959.

Décret du 8 septembre 1959 portant intégration et reclassement (tribunaux administratifs).

Par décret en date du 8 septembre 1959:

M. Pailhès (Louis), conseiller civil hors classe, a été intégré en surnombre, en qualité de conseiller hors classe du tribunal administratif de Paris, avec une ancienneté comptant du 1er janvier 1959.

M. Henry (Jacques), conseiller civil hors classe, a été intégré en surnombre, en qualité de conseiller du tribunal administratif de Paris (2e échelon), avec une ancienneté comptant du 1er janvier 1956.

M. Cazenavette (Jean), conseiller civil hors classe, a été intégré en surnombre, en qualité de conseiller du tribunal administratif de Paris (2e échelon), avec une ancienneté du 1er janvier 1958.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 3 septembre 1959 portant concession de la médaille militaire.

ARMEE DE TERRE

Par décret en date du 3 septembre 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1914-1918

Allain (Jean-Marie), soldat du 169e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 2009 au recrutement de Brest.

Amigues (Alcide), tirailleur du 4e régiment de tirailleurs indigènes, classe 1913, mle 1143 au recrutement de Carcassonne.

Astolfi (Pierre), cavalier du 8e régiment de hussards, classe 1918, mle 2590 au recrutement d'Ajaccio.

Beauvoir (Roger-Eugène-Valentin), soldat du 173e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2085 au recrutement de Blois.

Bonnin (Eugène-Marie-Joseph), soldat du 136e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 2528 au recrutement de Rennes.

Bourdier (Marcel-Henri), soldat du 122e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 884 au recrutement de Guéret.

Broncy (Jean-Louis-Augustin), soldat du 339e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1738 au recrutement d'Aurillac.

Brouillard (Alfred-Denis), soldat du 170e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 135 au recrutement du Blanc.

Brun (Jean-François), canonnier du 16e régiment d'artillerie de campagne, classe 1912, mle 892 au recrutement de Mende.

Cabrolier (Martial-Eloi-Justin), soldat du 158e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1528 au recrutement de Marseille.

Cadoret (Jean-Louis), soldat du 116e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 487 au recrutement de Vannes.

Camus (Héli-Marie), caporal du 156e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 578 au recrutement du Blanc.

Cesmat (Léon-Daniel-Alexandre), sergent du 4e régiment du génie, classe 1912, mle 622 au recrutement de Gap.

Cevaite (André), canonnier du 265e régiment d'artillerie de campagne, classe 1917, mle 1057 au recrutement de Neufchâteau.

Chabrier (Fernand-Alphonse), soldat du 89e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 726 au recrutement de Nîmes.

Charmant (Emile-Jean-Baptiste), caporal du 160e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 3491 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Damien (Auguste-Désiré), chasseur du 1er bataillon de chasseurs à pied, classe 1910, mle 1218 au recrutement de Nevers.

Darrigade (François-Gérard), soldat du 18e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 867 au recrutement de Mont-de-Marsan.

David (Jean-Marie-Joseph), chasseur du 29e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 598 au recrutement d'Annecy.

Delprat (Louis), soldat du 83e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1203 au recrutement de Toulouse.

Derrieu (Jean-Marie), soldat du 160e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 1807 au recrutement de Guingamp.

Dubreuil (Francinet), soldat du 61e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 2238 au recrutement de Limoges.

Ferchaud (Félicien), soldat du 57e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 805 au recrutement de Saintes.

Gagnère (Michel-Lucien), soldat du 60e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 770 au recrutement de Grenoble.

Gauvain (Henri-Joseph-Eugène), sapeur du 4e régiment du génie, classe 1917, mle 530 au recrutement de Rennes.

Guilbert (Fernand-Louis-Emile), sergent du 5e régiment du génie, classe 1913, mle 3075 au recrutement de Béthune.

Guillaud (Constant), soldat du 48e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 1688 au recrutement de Poitiers.

Joyeux (Henri), soldat du 395e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1300 au recrutement de Poitiers.

Lafon (Adrien), cavalier du 10e régiment de dragons, classe 1911, mle 1420 au recrutement de Tulle.

Lapoujade (Barthélémy-Gustave), soldat du 3e bataillon de marche d'infanterie légère, classe 1911, mle 1053 au recrutement d'Agen.

Lassus (Joseph-Jean-Marie), soldat du 261e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 716 au recrutement de Tarbes.

Lefebvre (Albert-Sylvain), soldat du 128e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 205 au recrutement de Rouen.

Lemière (André-Louis-Léon), canonnier du 105e régiment d'artillerie lourde, classe 1918, mle 5634 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Le Roux (Jean), soldat du 118e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 2581 au recrutement de Quimper.

Marceau (Henri-Gustave), sapeur du 7e bataillon du 4e régiment du génie, classe 1914, mle 247 au recrutement de Dijon.

Massacry (Jules), zouave du 4e régiment de zouaves, classe 1911, mle 427 au recrutement de Blois.

Masset (Eugène), caporal du 282e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 671 au recrutement de Montargis.

Masson (Honoré-Marcellin-Elie), soldat du 36e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 2983 au recrutement du Havre.

Morlas (Jean-Mathieu), soldat du 67e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2059 au recrutement d'Ajaccio.

Petrement (Adrien), soldat du 106e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 951 au recrutement de Reims.

Pigois (Marcel), soldat du 153e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 535 au recrutement de Châteauroux.

Quimerc'h (Jean-Marie), soldat du 2e régiment d'infanterie coloniale, mle 5381 au recrutement de Brest.

Ravex (Eugène-Jean-Marie), chasseur du 22e bataillon de chasseurs à pied, classe 1911, mle 790 au recrutement d'Annecy.

Robert (Gaston-Joseph-Justin), soldat du 15e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1582 au recrutement de Mende.

Rondet (Frédéric-Charles), soldat du 13e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2729 au recrutement de Moulins.

Roy (André-Joseph), sergent du 87e régiment d'infanterie, classe 1919, mle 3272 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Siau (Abel-Auguste), soldat du 280e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 1635 au recrutement de Narbonne.

Singer (Alfred-Joseph), sapeur du 10e régiment du génie, classe 1918, mle 1661 au recrutement de Belfort.
Vincent (Léon), caporal du 315e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2151 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret en date du 3 septembre 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire (décret n° 55-1300 du 4 octobre 1955, *Journal officiel* du 5 octobre 1955):

Barres (Louis-Eugène).
Bellier (Fernand-Louis).
Brochot (Roger-Albert).
Gautier (Martial).
Guillier (Jean-Marie-Félix).
Lecomte (Roger).
Medioni (Jacob).
Merlin (François-Henri-Claude).
Mittelchtein (Charles).
Montoux (Henri).
Strasfogel (Charles Jacques).
Tarral (Jean-Henri).

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme; elles annulent les citations accordées antérieurement pour les mêmes faits.

Par décret en date du 3 septembre 1959, pris sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 20 décembre 1958.)

Boudjeb Ali ben Ramdane, harki de 2e classe, 1/65e régiment d'artillerie, mle 910.08007.

(Pour prendre rang du 8 janvier 1959.)

Touil Mohamed ben Abdelkader, harki de 2e classe, 1/65e régiment d'artillerie, mle 910.22550.

(Pour prendre rang du 11 mars 1959.)

Lorenzen (Georg), caporal, 2e régiment étranger d'infanterie, mle 54.137.05309 au recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 16 mars 1959.)

Fuseri (Jean-Paul), 1re classe, 3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine, mle 59-750-03711 au recrutement de Paris.

(Pour prendre rang du 11 avril 1959.)

Bernardot (Jacky-Paul), 1re classe, 587e bataillon du train, mle 57-210-01713 au recrutement de Dijon.
Missoum Omar, 2e classe, 110e régiment d'infanterie motorisé, mle 55.37.257 au recrutement d'Alger.
Proïzi (Jacques-Antoine), 2e classe, 110e régiment d'infanterie motorisé, mle 52.981.00680 au recrutement de Dakar.

(Pour prendre rang du 19 avril 1959.)

Fruchard (Georges-Daniel), 1re classe, 25e régiment de dragons, mle 57.880.02237 au recrutement de Nancy.

(Pour prendre rang du 28 avril 1959.)

Gosselin (Jean-Claude-Jack-Guy), 2e classe, 18e régiment de chasseurs parachutistes, mle 57 800 01178 au recrutement de Valenciennes.

(Pour prendre rang du 29 avril 1959.)

Szekula (Jean-Paul), sergent-chef, 7e régiment de tirailleurs, mle 29.391 au recrutement de Valenciennes.

(Pour prendre rang du 2 mai 1959.)

Laine (Jean-Paul), 2e classe, 110e régiment d'infanterie motorisé, mle 58.500.02691 au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 5 mai 1959.)

Medjadeba Larbi, 2e classe, 11e bataillon de tirailleurs, mle 46-930-23-215 au recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 8 mai 1959.)

Bourgoin (Jean-Mary), adjudant, 59e bataillon du génie, mle 49-860-00-710 au recrutement de Poitiers.

(Pour prendre rang du 16 mai 1959.)

Bouhasane Amar, 1re classe, 22e régiment d'infanterie, mle 56.930.047468 au recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 18 mai 1959.)

Hebbelinck (Martin), 2e classe, 4e compagnie saharienne portée de légion, mle 56 137 00169 au recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 21 mai 1959.)

Dubois (Guy-Louis-Marie), caporal, 54e bataillon du génie, mle 55.440.02246 au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 26 mai 1959.)

Fougeres (Hubert-Raymond Lucien), brigadier, secteur de Lafayette, mle 57.490.03808 au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 1er juin 1959.)

Delmont (René), 2e classe, 14e régiment de chasseurs parachutistes, mle 58.420.00944 au recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 2 juin 1959.)

Farasin (Livio), 2e classe, 43e régiment d'infanterie C. C. S., mle 57.810.011 12 au recrutement d'Albi.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Abriel (Gérard-Alphonse-Michel), 2e classe, 71e compagnie de quartier général, mle 55.750.063.58 au recrutement de Paris.
Achite-Henni Mohamed, quartier-maître, commandement interarmées au Sahara, mle A. 3799 L 41 au recrutement d'Alger.
Alavrez-Florez (Véremundo), brigadier, 2e régiment étranger de cavalerie, mle 54.137.00267 au recrutement de Marseille.
Andreani (Dominique), 2e classe, 25e bataillon de chasseurs alpins, mle 57.20.0086 au recrutement d'Ajaccio.
Azema (Yves-Gabriel-Armand), 2e canonnier, 1/408e régiment d'artillerie antiaérienne, mle 57.810.00664 au recrutement d'Albi.
Benaïssa Mohamed ben Mohamed, mokhazni, affaires algériennes, mle 53.910.32061 au recrutement d'Alger.
Bendjedid Brahim, caporal, 14e bataillon de chasseurs alpins.
Boni (Luciano), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie, mle 58.137.01963 au recrutement de Marseille.
Bonnet (Pierre-Edouard), 2e classe, 9e régiment de chasseurs parachutistes, mle 57.760.03599 au recrutement de Valenciennes. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 169 du 26 mai 1959.
Bretel (Louis), sergent, 22e régiment d'infanterie de marine, mle 42.280.08135 au recrutement de Paris.
Campedel (Jules), 2e classe, 409e régiment d'artillerie antiaérienne, mle 57.320.00697 au recrutement de Toulouse. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 5 du 29 janvier 1958.
Cassiot (Marcel-Pierre), caporal-chef, bataillon de Corée, mle 47.759. 44516 au recrutement de Paris
Coupeau (Gilles), 2e classe, 3/60e régiment d'infanterie, mle 56.170. 00733 au recrutement de Poitiers. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 135 du 1er avril 1953.
Deck (Edgar), caporal, 9e régiment d'infanterie de marine, mle 57. 350.03731 au recrutement de Rennes. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 563 du 5 juin 1959.
Dubois (Jean-André), 1re classe, 2e régiment étranger d'infanterie, mle 17.123 au recrutement d'Orléans. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 1131 du 27 novembre 1956.
Ezan (Bailou), 2e classe, 4e régiment d'infanterie de marine, mle 20.289 au recrutement de Ouagadougou.
Freiens (Jurgen), 1re classe, 1er régiment étranger, mle 54.137.05378 au recrutement de Marseille. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 541 du 5 juillet 1957.
Fritsch (Fernand-Robert), sergent, 3e régiment de parachutistes d'infanterie de marine, mle 5.670.03083 au recrutement de Strasbourg.
Giraud (Jean), 2e classe, 6e bataillon de chasseurs alpins, mle 58.420. 01470 au recrutement de Lyon.
Hammi Mohamed, harki, 1/408e régiment d'artillerie antiaérienne, mle 59.910.40892 au recrutement d'Alger.
Herrouin (Pierre-Alexandre-Yves-Marie), 2e classe, 28e bataillon de chasseurs alpins, mle 56.440.00318 au recrutement de Rennes. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 490 du 21 décembre 1957.
Jannot (Roland), sergent, 1er régiment étranger de parachutistes, mle 3.162 au recrutement de Poitiers.
Kranenpohl (Wilhelm), maréchal des logis, 2e régiment étranger de cavalerie, mle 54.137.01708 au recrutement de Marseille.
Krohnke (Horst), 1re classe, 1er régiment étranger, mle 55.137.05513 au recrutement de Marseille.
Labadlia El Hocine, sergent-chef, 3/7e régiment de tirailleurs, mle 36 L.M. au recrutement de Constantine.
Lombardi (Daniel-Raymond-Vincent), sergent-chef de réserve, commandement interarmées au Sahara, mle 3010 au recrutement d'Alger.
Maillard (Jean), caporal-chef, annexe autonome de Paris du D.I.T. O.M., mle 128 au recrutement de Nancy.
Makhelouf Mohamed ben Abdelkader, Mohazni, affaires étrangères.
Miettinq (Juhanni), maréchal des logis, 2e régiment étranger de cavalerie, mle 53.137.03922 au recrutement de Marseille.
Mohamdi Abderahmane bel Lakhal, Mokhazni, affaires algériennes, mle 44.910. LM 400 au recrutement d'Alger.
Moldovan (Gabriel), adjudant, 2e régiment étranger de parchutistes, mle 48.137.02272 au recrutement de Marseille. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 30 du 22 avril 1959.

Nikodem (Karel), sergent-chef, 2e régiment étranger d'infanterie, mle 48.137.03090 au recrutement de Marseille.
Parady (Edmond-Luc), sergent, 2e régiment d'infanterie de marine, mle 942 au recrutement de Fort-de-France. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 563 du 5 juin 1959.
Patteeuw (Francis-Prosper), 2e classe, 43e régiment d'infanterie, mle 54.59.09908 au recrutement de Valenciennes. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 28 du 11 juillet 1956.
Piento (Sylvain-Joseph), maréchal des logis chef, 1/12e régiment d'artillerie antiaérienne de marine, mle 50.620.15643 au recrutement de Valenciennes.
Porcar (Raymond), caporal-chef, 20e bataillon de chasseurs portés, mle 51.920.03742 au recrutement d'Oran.
Prince (Roger-René-Daniel), 1re classe, 6e régiment de cuirassiers, mle 56.510.00494 au recrutement de Nancy.
Ribout (Georges), 2e classe, 117e régiment d'infanterie, mle 52.890.01250 au recrutement de Dijon.
Salvador (Estève), 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 58.927.00001.
Seel (Wilhem), 2e classe, 1er régiment étranger, mle 2663 au recrutement de Marseille. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 39 du 20 août 1956.
Steunou (Michel), sergent, 25e bataillon de chasseurs alpins, mle 57.59.11119 au recrutement de Valenciennes
Tabouret (Gérard), caporal, 7e bataillon de chasseurs alpins, mle 57.510.05517 au recrutement de Nancy.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Par décret en date du 3 septembre 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1939-1945

Allard (Benoit-Eugène), soldat du 7e régiment de cuirassiers, classe 1939, mle 39 au recrutement de Lyon.
Barbé (André-Louis-Adolphe), maréchal des logis du 188e régiment d'artillerie lourde, classe 1923, mle 5825 au recrutement de la Seine.
Belkacem Tahar, tirailleur du 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 170 au recrutement d'Oran.
Boursinhac (Germain), soldat du 427e régiment de pionniers portés, classe 1924, mle 117 au recrutement de Marmande.
Emsalem (Alfred), soldat au commandos d'Afrique, classe 1943, mle 4375 au recrutement d'Oran.
Giraldon (Raymond-Benoit-Emile), brigadier du 152e régiment d'artillerie de forteresse, classe 1931, mle 5112 au recrutement de Versailles.
Hadji Said ben Amar, tirailleur du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937, mle 3633 au recrutement de Constantine.
Mallet (Renaud-Emmanuel), canonnier du 302e régiment d'artillerie portée, classe 1923, mle 694 au recrutement de Péronne.
Néant (Ferdinand-Jean-Baptiste), sergent-chef du 43e régiment d'infanterie coloniale, classe 1926, mle 1502 au recrutement de Nevers.
Nicodémo (Victor), soldat du 11e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 1777 au recrutement de Toulouse.
Peretti (Jean), caporal-chef aux commandos d'Afrique, classe 1929, mle 1573 au recrutement de Strasbourg.
Picot (Joseph-Clément-Ferdinand), soldat de la 701e compagnie du train, G. T. 131/22, classe 1924, mle 292 au recrutement de la Mayenne.
Piette (Gustave-Jean), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Charente, classe 1941, mle 2712 au recrutement de Strasbourg.
Rigal (Roger-Albert-Gratien-Paul), soldat du bataillon royal cambodgien 1500, classe 1938, mle 157 au recrutement de Montauban.
Sarian (Franck-Tom), cavalier du 12e régiment de chasseurs à cheval, classe 1937, mle 781-01991 au recrutement de Versailles.
Tardrew (William), sergent du 212e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 411 au recrutement de la Seine (2e bureau).
Thuillier (Alphonse-Joseph-Marie), soldat du 125e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 937 au recrutement de Cholet.
Voisin (Léon-Georges-Jean), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Doubs, classe 1941, recrutement de Besançon.
Vrignaud (Jean-Albert), sergent-chef du 2e régiment d'infanterie coloniale, classe 1929, mle 1717 au recrutement de la Rochelle.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret en date du 3 septembre 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Alli (Bruno), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Savoie, déporté résistant, classe 1917.
Aulois (Maurice-Léon), sergent-chef de la Résistance intérieure française, organisation « Combat », déporté résistant, classe 1941, mle 10961 au recrutement de Dijon.
Barboussat (Paul-Marcel), brigadier des forces françaises de l'intérieur du département de la Savoie, déporté résistant, classe 1925, mle 761 au recrutement de Chambéry
Baudry (Gaston-Robert), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déporté résistant, classe 1917, mle 155 au recrutement de Blois.
Benard (Jacques-René), soldat de la Résistance intérieure française, isolé, déporté résistant, classe 1943, mle 02-10173 au recrutement de Laon.
Bertrand (Simone-Edmée), épouse Koupper, sergent des forces françaises de l'intérieur du département de la Seine, déportée résistante.
Birenbaum (Cipora-Fajga), épouse Gutnic, sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déportée résistante.
Boculat (Louis-Jules-Eugène), sergent des forces françaises de l'intérieur du département de la Creuse, déporté résistant, classe 1931, mle 1131 au recrutement de Guéret.
Cadon (René-Marcel), sergent-chef de la Résistance intérieure française, organisation « Combat », déporté résistant, classe 1943 au recrutement de Limoges.
Chalmey (Paul-Eugène), soldat des forces françaises de l'intérieur du département des Hautes-Alpes, déporté résistant, classe 1921, mle 877 au recrutement de Belfort.
Champredon (Julien-Alexandre), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Puy-de-Dôme, déporté résistant, classe 1917, mle 880 au recrutement de Riom.
Chouleur (Emile-Pierre), soldat des forces françaises de l'intérieur du département des Vosges, déporté résistant, classe 1922 au recrutement de Strasbourg.
Cluzel (René-Eugène), soldat de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1940 au recrutement de Saint-Etienne.
Coucheney (Marcel), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Côte-d'Or, déporté résistant, classe 1940, mle 2102 au recrutement de Dijon.
Delorme (Jean-Francisque), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Savoie, déporté résistant, classe 1931, mle 1 au recrutement de Chambéry.
Demontis (Proto), soldat des forces françaises de l'intérieur du département des Hautes-Alpes, déporté résistant, classe 1939, mle 6143 au recrutement de Marseille.
Denancy (André-Georges), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Oise, déporté résistant, classe 1917, mle 986 au recrutement de Beauvais.
Denis (Marie-Louise), épouse Vandewalle, sergent des forces françaises de l'intérieur du département du Nord, déportée résistante.
Dimont (Marcel), soldat de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1942, mle 8571 au recrutement de la Seine.
Divoux (Charles), soldat de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1943, recrutement de Strasbourg.
Durand (Jean-Julien-Ernest), soldat de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1943, mle 10658 au recrutement de Poitiers.
Enderlen (Maria-Georgette), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déportée résistante.
Falcoz (Gustave-Charles-Célestin), aspirant des forces françaises de l'intérieur du département des Vosges, déporté résistant, classe 1933.
Ferraguti (Norbert-Patrice-Eugène-Angel), soldat de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1940, mle 149 au recrutement de Laval.
Feuvre (Simone-Eugénie-Ernestine), épouse Froment, aspirant des forces françaises de l'intérieur du département de la Vendée, déportée résistante.
Fontaine (Paul-Adrien), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Franc-Tireur », déporté résistant, classe 1919, recrutement de Saint-Etienne.

Furlan (Louis), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Savoie, déporté résistant, classe 1911, recrutement de Lyon.
Germain (Louis-Marius), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « M. L. N. », déporté résistant, classe 1933, mle 3166 au recrutement de Clermont-Ferrand.
Ghisleni (Baptiste), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Isolé », déporté résistant, classe 1927.
Glad (Michel), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Isolé », déporté résistant, classe 1909, recrutement de Thionville.
Godefroy (Aimée-Marie), épouse Doridat, soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Meurthe-et-Moselle, déportée résistante.
Goltais (Michel-Ange-Désiré), soldat des forces françaises de l'intérieur du département d'Ille-et-Vilaine, déporté résistant, classe 1917, mle 25171 au recrutement de Rennes.
Goux (Jules-Charles), caporal de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1916, mle 1484 au recrutement de Vesoul.
Grandjean (Jeanne), épouse Nicot, soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Vienne, déportée résistante.
Grosse (Emile), soldat de la Résistance intérieure française, Organisation « Isolé », déporté résistant.
Hacquin (Marie-Emilie-Berthe), épouse Pierson, soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Meuse, déportée résistante.
Lagorce (Robert-Henri-Jean-Fernand), sergent-chef des forces françaises de l'intérieur du département du Loir-et-Cher, déporté résistant, classe 1944, mle 6501 au recrutement d'Orléans.
Lavigne (Elie-Jean-Marie), adjudant des forces françaises de l'intérieur du département des Hautes-Pyrénées, déporté résistant, classe 1927, recrutement de Tarbes.
Legrand (Jules-Alexandre), soldat de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1915, mle 187 au recrutement de Valenciennes.
Lenoble (Marcel), caporal de la Résistance intérieure française, organisation « Front National », déporté résistant, classe 1943, mle 9161 au recrutement de Nîmes.
Levy (Elie), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Combat », déporté résistant, classe 1934, mle 3936 au recrutement de Lyon.
Louis (Alfred-Jean-Baptiste-Léon), soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Nord, déporté résistant, classe 1928, mle 762 au recrutement de Valenciennes.
Magnier (Marie-Clémentine-Gilberte), épouse Martel, soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Isolée », déportée résistante.
Masson (Joseph-Gabriel-Pierre), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de la Savoie, déporté résistant, classe 1937, mle 2243 au recrutement de Chambéry.
Mayer (Catherine), soldat des forces françaises de l'intérieur du département d'Ille-et-Vilaine, déportée résistante.
De Menis (Louis), soldat de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1942, mle 11521 au recrutement de Nevers.
Mercier (Marcel-Henri), soldat de la Résistance intérieure française « Isolé », actuellement sergent-chef de l'armée des transmissions, classe 1945, mle 6091 au recrutement de Dijon.
Oswald (Jean-Paul-Emile-Michel), soldat de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1929, mle 834 au recrutement de Sarrebourg.
Piriou (Anne-Marie), veuve Kervella, soldat des forces françaises de l'intérieur du département du Finistère, déportée résistante.
Roch (Jean-Fernand), sergent de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1926, mle 1313 au recrutement de Nancy.
Rozalski (Jean), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Front National », déporté résistant, classe 1923, mle 25952 au recrutement de Valenciennes.
Salomon (Robert-René), sergent de la Résistance intérieure française, organisation O. C. M., déporté résistant, classe 1945, mle 5691 au recrutement de Dijon.
Saura (André-Louis), soldat de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1944, mle 5648 au recrutement de Carcassonne.
Thiebaut (André-François), sergent des forces françaises de l'intérieur du département des Vosges, déporté résistant, classe 1919, recrutement de Nancy.
Thiercelin (Robert-Eugène-Charles), sergent-chef de la Résistance intérieure française, réseau « Libé-Nord », déporté résistant, classe 1934, mle 1313 au recrutement d'Orléans.
Thomas (Roland-Paul-Aimé), soldat des forces françaises de l'intérieur du département des Vosges, déporté résistant, classe 1941, mle 7832 au recrutement d'Epinal.
Tonussi (Antoine-Inglèse), caporal-chef des forces françaises de l'intérieur du département de la Seine, déporté résistant, classe 1925.
Vagnet (Simon-Louis), caporal des forces françaises de l'intérieur du département du Doubs, déporté résistant, classe 1917, mle 978 au recrutement de Belfort.
Valensi (Victor), sergent de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1927.
Vallicciani (Pascal-Pierre-Joseph), soldat des forces françaises de l'intérieur du département des Hautes-Alpes, déporté résistant, classe 1946, mle 20302 au recrutement de Toulon.
Viry (Georges-Charles), soldat des forces françaises de l'intérieur du département des Vosges, déporté résistant, classe 1928, mle 2149 au recrutement d'Epinal.
Weber (Joseph-Nicolas), brigadier de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1934, mle 548 au recrutement de Thionville.
Wittmann (Germaine), épouse Clémentz, soldat de la Résistance intérieure française, « Isolée », déportée résistante.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret en date du 3 septembre 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire les déportés et internés de la Résistance dont les noms suivent:

A titre posthume.

Barassi (Léonard).
Barre (Gilbert), 2e classe.
Beal (Marcel), maréchal des logis chef.
Belaud (Jacques), sergent.
Blanc (Benjamin), sergent.
Bousselet (René).
Boutonnet (Roger).
Chevalier (Maurice), 2e classe.
Clary (Jean), sergent.
Conlejean (Louis).
Delrue (Henri-Joseph), 2e classe.
Dhenin (Charles).
Dubus (Jean-Alfred), 2e classe.
Dupuy (Edmond).
Fabi (Gino), 2e classe.
Florin (Charles-Robert), sergent.
Fontaine (Robert-André), sergent.
Giordani (Louis).
Giro (Eugène), 2e classe.
Hanckowiak (Léon), 2e classe.
Heaulme (Edmond), 2e classe.
Hemery (Charles), 2e classe.
Henry (Maurice), 2e classe.
Ippolito (Narcisse), 2e classe.
Jayet (Voltaire).
Jumontier (André), sergent.
Kientz (Albert).
Krengel (Georges), sergent.
Labbaye (Pierre), sergent.
Labonne (Pierre), caporal-chef.
Laborier (Louis), 2e classe.
Laborieux (Marc), 2e classe.
Labourguigne (René).
Lacharrière (Georges), sergent-chef.
Lachassagne (Charles), 2e classe.
Lacoste (Robert), 2e classe.
Ladoire (Georges), adjudant.
Ladurelle (Félix).
Lafarge (Maurice), sergent.
Laffineur (Jean).
Lafon (Jean-Robert).
Lagache (Jean-Baptiste).
Lagorce (Pierre), caporal.
Lagreze (Léon).
Lai (Sébastien), 2e classe.
Lalay (Pierre), 2e classe.
Lalisse (Marcel), adjudant.
Lallement (Jean), 2e classe.
Lallement (Jules), adjudant.
Laly (Marcel-Serge), 1re classe.
Lamant (Albert), 2e classe.
Lamarre (Georges), 2e classe.
Lambert (Roland).
Lamble (Raymond), 2e classe.
Lambrecht (Jules), sergent.
Lancon (Marius), 2e classe.
Langlade (Henri).
Langlois (Jean-Marie).
Langlois (Louis).
Lance (François), caporal-chef.
Laoubi (Ali-Marcel), sergent.
Larat (Edouard), sergent.
Larchey (Gilbert), 2e classe.
Larmet (Marcel), 2e classe.
Larrieu (Pierre), 2e classe.
Lasne (Suzanne), aspirant.
Lassalle (Alexandre), 2e classe.
Lassep (Jean), 2e classe.
Launay (Roger), 2e classe.
Laure (Edmond).
Laure, née Clet (Marguerite).
Laurent (Bernard), 2e classe.
Laurent, née Angot (Eugénie), sergent.
Laurillou, née Mardelle (Marcelle), 2e classe.
Lauzier (Jean-François).
Le Bardu (André), sergent-chef.
Lebecq (Georges), caporal.
Le Bihan (Pierre-Marie), 2e classe.
Le Bourhis (Jean-Louis), 1re classe.
Lebovici (Jacques), 2e classe.
Lebreau (Albert), 2e classe.
Leglère (René), sergent.
Le Conte (André), adjudant.
Ledy (Jean), 2e classe.
Lefebvre (Emile), 2e classe.
Lefebvre (Georges-Louis), aspirant.
Lefièvre (Henri), sergent.
Le Floc'h (Marcel), 1re classe.
Le Foll (Olivier).
Le Gac (Henri), 1re classe.
Le Gac (Joseph).
Le Gal (Roland), 2e classe.
Legay (Albert-Jean), 2e classe.
Legay (Albert-Just-Prosper), caporal.
Legrand (René-Emile), 2e classe
Legros (Robert), 1re classe.
Le Hellaye (Paul), 2e classe.
Le Jeune (Georges), sergent.
Lelievre (Robert), 2e classe.
Lelong (Gaston), 2e classe.
Lelong (Jacques), 2e classe.
Lemaire (Etienne).
Lemaire (Maurice-Arthur).

Le Maitre (Constant), adjudant-chef.
Le Mentec (Marcel).
Le Merrer (Odette), 2e classe.
Le Merrer (Rémy), 2e classe
Lemoine (Jean), 2e classe
Lemoine (Marceau).
Le Moulec (Jean), 1re classe.
Le Naelou (Georges), 1re classe.
Leoni (Grégoire), sergent.
Lepage (René), adjudant.
Leparquier (Ange).
Le Poittevin (Michel).
Leredde (Paul), sergent.
Le Rousseau (Guillaume-Désiré), sergent.
Leroy (Gaston), adjudant
Leroy (Maurice), 2e classe.
Le Seven (Henri), sergent.
Le Seven (Jacques), sergent.
Lesevre (Jean-Pierre), sergent.
Lespert (André), sergent.
Lespinasse (Albert).
Lesirade (René), sergent.
Le Taillandier (Gilbert), 1re classe.
Letailleur (Jacques), 2e classe.
Letang (Paul).
Le Traon (Pierre), aspirant.
Leyssalle (Jean).
Lhermet (Pascal), 2e classe.
Lieby (Charles), aspirant.
Lion (François).
Loriol (Marcel), sergent.
Losson (Jérôme), 2e classe.
Loth (Noël), 2e classe.
Loubat (René), 2e classe
Loubradou (Denis), 2e classe.
Louis (Charles).
Louison (René), 2e classe
Louviaux (Raymond), 2e classe.
Luans (Roger), 2e classe.
Lupin (Charles).

Ces concessions comportent:

1° L'attribution de la Croix de guerre avec palme à titre posthume; elles annulent les citations accordées antérieurement pour les mêmes faits;

2° L'attribution de la médaille de la Résistance à titre posthume (application des prescriptions de l'article 9 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 [*Journal officiel* du 8 août 1948]).

Par décret en date du 3 septembre 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire les déportés et internés de la Résistance dont les noms suivent.

A titre posthume

Madriat (Louis).
Maero (Jean-Louis), caporal-chef.
Maess (Marcel), sergent.
Magnier (Victor).
Maillfert (Eugène), 1re classe.
Maillard (Charles-Joseph), 1re classe.
Maison (Jean-Marie), sergent.
Maitre (Jacques), 2e classe.
Maitre (Maurice), 2e classe.
Malapel (Fernand), 2e classe.
Malhomme (Michel).
Malick (Alphonse).
Malet (Maurice), sergent.
Mallet (Roger), 1re classe.
Malvesy (Louis), 2e classe.
Mangin (Raymond), 2e classe.
Maniez (Léon), sergent-chef.
Marceau (Maurice).
Marchal (Georges), soldat.
Marchal (Henri), 2e classe.
Marchal (Louis), 2e classe.
Marchal (Paul), 2e classe.
Marchal (René).
Marcis (Olivier), 2e classe.
Marcuillat (Jean-Pierre), 2e classe
Marmier (Eugène).
Mars (Roger), 2e classe.
Marteau (Serge), adjuant.
Martel (Francis), 2e clase.
Martel (Pierre), 2e classe.
Martin (Jean-Marie), 2e classe.
Martin (Louis).
Martin (Lucien), 2e classe
Martin, née Albouard (Marie-Louise), 2e classe.
Martin (Maximin), 2e classe.
Martz (Robert), 2e classe.
Mary (Jean-André), 2e classe.
Maseslin (Henri).
Masson (Emile), matelot.
Mater (Daniel), 2e classe.
Matheron (Lucien), 1re classe.
Mathieu (André), 2e classe.
Mathieu (François), adjudant
Mathy (Pierre), 2e classe.
Matt (Joseph-René), adjudant.
Matz (Léon).
Maurice (Alfred).
Maury (Roger), 2e classe.
Mayer (Paul-Nicolas).
Mazurat (Jean-Baptiste), sergent.
Mellet (Henri), 2e classe.
Melou (Georges), 1re classe.
Menache (Lucien), sergent.
Menager (Bernard), 2e classe.
Mennel (Jules).
Mensier (Albert), 2e classe.
Mercier (Omer-Henri), brigadier.
Mercier (Pierre), 2e classe.
Merigglolo (Mario), 2e classe.
Meru (Isidore).
Messager (Roger), 2e classe.
Metairaud (Marc), sergent.
Metens (Henri), 2e classe.
Metzger (Louis), adjudant.
Michel (Marcel), sergent.
Michel (Raymond), 2e classe.
Michel (René), sergent.
Millet (Gaston), adjudant-chef.
Mingarelli (Bruno), 2e classe.
Miralles (Antoine), adjudant.
Mirs (Michel), 2e classe.
Moizan (Marcel), sergent.
Mollan (Claudius), sergent.
Monange (Charles), adjudant-chef.
Mongin (Edmond).
Montagnon (Maxime),
Montant (Georges).
Montet (Fernand), 2e classe.
Montet (Jean-Joseph).
Moreau (François), 2e classe.
Morgat (Lucien), 2e classe
Morin (Maurice), 2e classe.
Mortuaire (Georges)
Mosser (Fernand-Robert), 2e classe.
Mossière (Marius-Louis), adjudant.
Moussion (Alain), sergent.
Moyen (Henry).
Naegeli (Eugène).
Nardin (Eugène), 2e classe.
Nataf (Victor), 2e classe.
Nedelec (Paul), 2e classe.
Negrail (Jean), sergent.
Neveu (Jean-Marie), 1re classe.
Nicolazzi (Henri), 2e classe.
Nimeskern (Vincent), soldat.
Nirrengarten, née Hamann (Madeleine), 2e classe.
Nivromont (Lucien).
Noac'h (François).
Normand (Gustave), sergent.
Nortier (Léonard), adjudant.
Nouaille (Roger), médecin auxiliaire.
Nouvian (Roger), 2e classe.
Nugues, née Cognet (Anne-Marie), 2e classe.
Nugues (Joseph).
Oger (Robert).
Olivero (Manuel).
Olivier (Jean).
Olilvier (Gabriel), sergent.
Orditz (Eugène), 1re classe.
Orlean (André-David), sergent.
Orset (Henri), adjudant-chef.
Ousset (Joseph).
Pace (Achille), 1re classe.
Page (Jean), 1re classe.
Paille (Emile-Robert), 2e classe.
Painchault, née Gaget (Cécile), sergent.
Palmier (René).
Pametti (Henri), 2e classe.
Panozzo (Jean), 2e classe.
Papillion (René), 1re classe.
Paradis (Jean-Marie), 2e classe.
Paradis (Pierre-Louis), 2e classe.
Parcelier (René).
Parent (Alexandre).
Paris (Jean), soldat.
Pascal (Maurice), sergent.
Pascal (Pierre).
Pasquette (Jacques), soldat.
Paty (Charles), 1re classe
Peguy (Maurice).
Pejot (Antony).
Pejot (Marc), 2e classe.
Pellerin (Maurice), 2e classe.
Peluau (Henri-Robert), 2e classe.
Penard (Charles), sergent.
Pennerad, née Steinmetz (Anne-Marguerite), 2e classe.
Pequignot (André-Jean).
Pereira (Enofre), 2e classe.
Pereira (Joseph), 2e classe.
Pernet (René-Louis).
Perrachon (Henri), 2e classe.
Perret (Louis-Marcel-Joseph), adjudant.
Perrin (Marius), 2e classe.
Perrin-Duc (Marc).
Perrot (Roger), caporal.
Person (Jean), 2e classe.
Personnaz (Antoine).
Petit (Maurice-René).
Petit (Raymond), 2e classe.
Peyrataud (Charles).
Pezet (Pierre), 2e classe.
Philippi (Robert), 2e classe.
Picarel (Emile), sergent.
Pichenaud, née Chabretou (Jeanne), 2e classe.
Picherot (Marcel), 2e classe.
Pierre (Etienne).
Pierre (Fernand).
Pierrel (René), 2e classe.
Pin (Fernand-Alphonse), 1re classe.
Pingal (Louis).
Pinson (Joseph), 1re classe.
Planche (Pierre), adjudant.
Poher (Valentin), 2e classe.
Poignonnec (nAdré), 2e classe.
Poindessou (André), 2e classe.
Ponceau (Jean), 2e classe.
Poncin (Henri), 2e classe.
Ponnavoix (Marcel), adjudant.
Ponsignon (Georges).
Porte (Raymond), 2e classe.
Polhier (Arthur), caporal-chef
Potier (André), 2e classe.
Pouleriguen (Jean), 2e classe.
Pozzer (Atilio), 2e classe.
Prevost (André).
Prieur (Francis), 2e classe.
Primey (Louis-Eugène).
Prioret (Albert-Benjamin).
Prompt (André), 2e classe.
Protat (Raymond).
Prud'homme (Raymond), 2e classe.
Puchot (Alfred).
Puyoou, née Lacoude-Sourcil (Marie-Thérèse), 2e classe.

Ces concessions comportent:

1° L'attribution de la Croix de guerre avec palme à titre posthume; elles annulent les citations accordées antérieurement pour les mêmes faits;

2° L'attribution de la médaille de la Résistance à titre posthume (application des prescriptions de l'article 9 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948).

ARMEE DE L'AIR

Par décret en date du 3 septembre 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 23 juillet 1959 portant que les concessions de la médaille militaire du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont décorés de la médaille militaire, avec traitement, les sous-officiers et personnel militaire féminin de l'armée active désignés ci-après:

(Pour prendre rang du 30 juin 1959.)

I. — Corps des sous-officiers du personnel navigant

Lacince (Roger-Maurice), adjudant; 18 ans de services, 12 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Legentil (Robert-Georges-Armand), adjudant; 17 ans de services, 12 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Cazenave-Gassiot (Albert), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Canals (Robert), sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lartigue (René-Pierre), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Fevre (Lucien-Fernand), sergent-chef, 13 ans de services, 4 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Legris (Pierre-Paul-Louis-Alfred), sergent-chef; 14 ans de services, 3 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Mitre (Louis-Stanislas-Charles), sergent-chef; 11 ans de services, 7 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Janneau (Daniel-Louis-Ernest-Jean), adjudant; 11 ans de services, 11 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Marill (Jacques-Jean), adjudant; 11 ans de services, 3 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bilheran (Yvan), adjudant; 11 ans de services, 5 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Le Corre (René-Gilbert), sergent-chef; 11 ans de services, 4 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Meunier (Roger-Henri), sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Gazay (Jean-Marie), adjudant; 11 ans de services, 7 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Periz (Roger-Robert), adjudant; 11 ans de services, 6 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lesquibe (Michel), adjudant; 11 ans de services, 6 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Ravize (Michel-Emile), sergent-chef; 11 ans de services, 9 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Breux (Albert-Roland), sergent-chef; 11 ans de services, 4 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Tkaczyk (Clément), sergent; 11 ans de services, 5 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Chabot (Rémy-Pierre-Henri), adjudant; 11 ans de services, 8 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Artigue (Paul-Adrien-Noël), adjudant; 11 ans de services, 8 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Vincent (Jacques-Georges), adjudant; 13 ans de services, 8 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Schmitz (Pierre-Joseph), sergent-chef; 13 ans de services, 4 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Augras (Jack-Marie-Georges-André-Jean), sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Le Pape (Germain-Marie), sergent-chef; 10 ans de services, 3 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lecas (Roland-Ernest), adjudant; 14 ans de services, 2 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Le Mouel (Jean-Emile), adjudant; 11 ans de services, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Halter (Pierre-Louis), adjudant; 12 ans de services, 6 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Paulino (Joseph-Victor), adjudant; 11 ans de services, 6 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Le Gallou (Raymond-Maxime-Jean-Claude), sergent-chef; 10 ans de services, 3 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Parrad (Robert-Louis), adjudant; 11 ans de services, 3 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Molly-Mitton (Gabriel-Eugène-Alexandre), sergent-chef; 11 ans de services, 6 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Grout (André-Charles-Jean), sergent-chef; 11 ans de services, 9 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Maujean (Serge-Emile-Victor), sergent-chef; 10 ans de services, 4 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Demeillier (Guy-Charles-Lucien-Marie), sergent-chef; 11 ans de services, 4 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Thovex (Jean-Henri), sergent-chef; 13 ans de services, 5 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Coqueugniot (Jean-Emile), adjudant; 14 ans de services, 2 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Giraud (Jean-Gabriel), sergent-chef; 11 ans de services, 4 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Triboliet (Alfred), sergent-chef; 11 ans de services, 2 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Cherblanc (Jean-René), sergent-chef; 11 ans de services, 5 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Petitjean (Albert-Maurice), sergent-chef; 11 ans de services, 6 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Dupont (René-Constant), sergent-chef; 11 ans de services, 4 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Paris (André-Louis-René), adjudant; 11 ans de services, 3 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Lausdat (Marcel-Jacques), adjudant; 11 ans de services, 3 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Carrie (Christian-Roland), sergent-chef; 10 ans de services, 6 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Laqueyrerie (Roger-Pierre-Marie), sergent-chef; 11 ans de services, 8 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Devilliers (Michel-Armand-Marie), sergent-chef; 11 ans de services, 8 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Mathey (Louis-Georges-Yves), sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Moreau (André-Auguste), sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bertin (Henri-Louis-René), sergent-chef; 11 ans de services, 5 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Neel (Paul-Marie-Antoine-Gabriel), adjudant; 11 ans de services, 4 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lanno (Jean-Joseph), sergent-chef; 11 ans de services, 4 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Serrell (Nello), sergent-chef; 11 ans de services, 4 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Fontana (Jean-Marc), adjudant; 11 ans de services, 3 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Pautrot (Gilles-Norbert), sergent-chef; 10 ans de services, 8 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Le Sann (Pierre), sergent-chef; 13 ans de services, 8 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bias (Serge-Henri), sergent-chef; 11 ans de services, 5 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Cacco (Vasco-Mario), adjudant; 11 ans de services, 6 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Muiron (Jacques-Michel-Vital), sergent-chef; 11 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Penissard (Jacques-Louis), sergent-chef; 13 ans de services, 2 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Malfroid (Gilbert-Jean-Jacques), sergent-chef; 13 ans de services, 7 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Spaczek (Ceslaw-Paul), adjudant; 11 ans de services, 9 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Baudet (Jean-Marie-Roger), sergent-chef; 10 ans de services, 6 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Rabeil (Claude-Louis-Marie-Lucien), sergent-chef; 10 ans de services, 7 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Huba (Roger-Joseph-Hubert), sergent-chef; 11 ans de services, 9 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Simon (Jean-Claude-René), sergent-chef; 12 ans de services, 2 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.

II. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant spécialiste

Pied (Serge-Louis-Auguste-Maurice), adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Kaltenbach (Paul-Adolphe-Jean), adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bauer (Raymond), adjudant; 19 ans de services, 10 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Le Roi (Marcel-Jean-Louis), sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Chauvin (Alain-Marie), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bonnet (André), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Paccaud (Georges-Marius), sergent-chef; 18 ans de services, 13 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Berger (André-Eugène), adjudant; 14 ans de services, 2 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Castet (Henri-Cyrille), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Berrar (Georges-Pierre), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cadoz (Lucien-Marius), sergent-chef; 19 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Paquin (Paulin-Léon-François), adjudant-chef; 19 ans de services, 12 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Casanova (Simon), adjudant; 19 ans de services, 10 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Reynaud (Lucien-Alphonse), adjudant; 23 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Queyrol (Georges-Joseph), adjudant; 14 ans de services, 2 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Poncot (Lucien-Marius-Joseph), adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Jean (André-Albert), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Cruault (Georges-François-Louis), sergent-chef; 14 ans de services, 4 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Beulaguet (René-Pierre), adjudant; 21 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Millo (Pierre-Julien), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Roche (Victor), adjudant; 16 ans de services, 14 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Place (Henri), adjudant-chef; 20 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Rech (Gilbert-Raymond-Louis), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Colonna-Cesari (François-Paul), adjudant-chef; 14 ans de services, 3 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Rubis (Maurice), adjudant-chef; 20 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Chatton (Raymond-Henri-Louis), sergent-chef; 14 ans de services, 4 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cambon (Roland-Jacques-Noël), adjudant; 19 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Pouque (Adolphe-Gilbert-Marius), adjudant; 21 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Toilot (Raymond-Marcel), adjudant; 14 ans de services, 4 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Azcue (Jean), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bonnot (René-Claude), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Maugendre (Rémy-Pierre-Marie), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Geoffroy (Jean-Paul), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Million (Robert-Ernest), sergent-chef; 14 ans de services, 1 campagne, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Portron (Marcel-Louis), sergent; 19 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Gauthier (Radja), sergent; 17 ans de services, 13 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Tapie (René-Jean-Marcel), adjudant; 15 ans de services, 7 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Ehret (Raoul-Albert), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Frousiey (Louis-Adrien-Bernard), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens cammandés.
Ernest (Louis-Joseph-Alexandre), adjudant; 21 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bugea (Ernest-François), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Tournier (Louis-Alphonse-Auguste), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bergé (Marcel), sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Gonzalez (Emmanuel), adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Simard (Robert), sergent-chef; 14 ans de services, 2 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Mouchet (Bernard-Paul-Albert), adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Nicolau (Paul-Eugène), adjudant; 20 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cadiou (Raymond-Jean), sergent-chef; 14 ans de services, 2 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Gaychet (Robert-Faustin), adjudant; 14 ans de services, 4 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Riou (Louis-Marie), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Barreau (Moïse-Paul), sergent-chef; 14 ans de services, 5 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité
Blanchard (Francis-Jean-Marie), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Duvigneau (Pierre), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Guichard (Justin-Amédée-Tarcisius), adjudant; 14 ans de services, 4 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés, 8 ans de majorations diverses.
Aignasse (Jean-Jacques), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Chavassieux (Raymond-Claude-Antoine), sergent-chef; 14 ans de services, 2 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Senges (Claude-Auguste-Marcel), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Clinch (Roger-René), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Bouvry (René-Marie-Louis), adjudant-chef; 15 ans de services, 9 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Giustiniani (Pierre-Paul), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bailly (John-Henry), adjudant; 14 ans de services, 2 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Mangeot (René-Louis-André), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Descalez (Joseph), sergent-chef; 14 ans de services, 6 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Seillac (Guy), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cassou-Couet (Robert), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Fages (Bernard-Raymond), adjudant; 14 ans de services, 2 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Tapon (Jean-Moïse), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Odet (Jacques-Marc), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Brochier (Jean-Vincent-Félicien), adjudant; 20 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Chauchard (Alain-Henri-Jean-Marie), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Montolard (José-Paul-Gérard), sergent-chef; 17 ans de services, 8 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Morgen (Jean-Louis), sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Denans (André-Julien), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Deplano (Guy-Roger), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Izzo (Jean-Denis-Henri), adjudant-chef; 16 ans de services, 13 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Balancier (Lucien-Edmond-Gaston), adjudant-chef; 22 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Com-Nougue (Henri-Germain), adjudant; 19 ans de services, 4 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Genthon (Emmanuel-André), adjudant-chef; 20 ans de services, 9 campagnes.

Perez (Simon-Nessim), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Ventura (André-Jean-Louis), sergent; 11 ans de services, 11 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Sarrat (Alexandre-Jean-Dominique), adjudant; 18 ans de services, 11 campagnes.
Gautier (Maurice-Louis-Joseph), adjudant; 22 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lecoz (Pierre-Marie), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Brun (Georges-Paul), adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Martin (Roger-Armand), adjudant); 19 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Nouguier (Auguste-André), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Beriou (Jacques-René), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Galmiche (Georges-Antoine-Jules), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Charrier (Gérard), adjudant-chef; 21 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Laporte (Louis-Yves-Marie), sergent-chef; 14 ans de services, 6 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Boureau (Yvon-Maurice), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lapujade (Pierre), adjudant: 20 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Roman (Louis-Baptiste), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Hazard (Jean-Léon), adjudant-chef; 21 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Buisson (Robert-Julien-Max), adjudant-chef; 21 ans de services, 8 campagnes.
Pean (Bernard-Pierre), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Boivinet (Henri-Charles-Adrien), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
James (Georges-Vincent-Maxime), adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Cayre (Jean-Fernand-Marie), adjudant; 21 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.
Moreau (René-Charles), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Dumas (Pierre-Guy-André), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes, 4 ans de bonifications pour services commandés.
Hopin (Jacques-Maurice-Léon-Alfred), adjudant-chef; 14 ans de services, 4 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Kerfourn (Goulven-Joseph), sergent-chef; 14 ans de services, 2 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Ruinet (Jacques-Robert), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés
Fabert (Gabin-Gabriel-Hippolyte), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Souche (Maurice), adjudant; 14 ans de services, 2 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Decosterd (Edmond-Pierre), sergent-chef; 15 ans de services, 14 campagnes.
Biet (René-Marie-Félix), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Limes (Georges-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes.
Pessah (Roger-Albert), adjudant; 22 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Dart (Robert-Maurice-Raoul), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandes. A été cité.
Deflandre (Marcel-Henri-Léon), adjudant; 14 ans de services, 2 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Di-Vigni (Saint), adjudant; 15 ans de services, 6 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Champarnaud (Jean-Raymond), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bertrand (André-Edouard-Léon), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bricaud (René-François), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Simard (Fabrice-Albert), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Escrich (Manuel-Thomas), adjudant; 21 ans de services, 4 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Eymin (Henri-Léopold), adjudant; 14 ans de services, 13 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bretonnet (Jacques-Armand-Auguste), adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes, 1 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Mombiano (Gioachino-Unico-Luigis), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés A été blessé.
Marchal (Marcel-Louis), adjudant; 14 ans de services, 3 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Avignon (Marcel-Edmond-Louis-Mathurin), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes. 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Sevilla (Joseph), sergent-chef; 14 ans de services, 6 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Veynachter (Camille), sergent-chef; 14 ans de services, 10 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Sy (Jean-Gilbert), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Estienne (Joseph-Henri), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Sauvage (Xavier-Roger), adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Brayere (Henri-Edouard), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Peupier (Jean-Aimé-Olivier), adjudant-chef; 21 ans de services, 7 campagnes.
Dechance (Georges-Léon), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Beudon (Raymond-Lucien-Daniel), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés
Aubert (Raymond-Roger), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bardina (François), sergent-chef; 21 ans de services, 7 campagnes.
Dubois (Raymond-Louis-Marcel), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Burie (Claude-Fernand-Paul), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Vicart (Henri-Noël), adjudant-chef; 19 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
De Giron (Fernand-Edmond), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Moison (Emile-Laurent-Robert), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Cheneau (Jean-Auguste), sergent-chef; 14 ans de services, 6 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Chaurand (Michel-Théodore), adjudant; 14 ans de services, 4 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Aulard (Claude-Gérard-Gabriel), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Floc'h (Eugène-Jean-François-Marie), sergent-chef; 14 ans de services, 5 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Tobot (Jacques-Charles), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Thoumine (Jacques-Jules-Antoine), adjudant-chef; 21 ans de services, 4 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cachot (Robert-Arsène), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Dubau (Charles-Julien), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Girel (Georges), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Aubert (Jean-Camille-Constant), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Huguet (Gilbert-Marius), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Jesson (Jean-Claude-Louis), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Guiffard (Paul-Claude-Norbert), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Santini (Henri-Marcel-Philippe), sergent-chef; 14 ans de services, 3 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Diemer (Jacques), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bergeon (Guy-Roger), sergent-chef; 14 ans de services, 6 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Beuvain (Maurice-Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Madelaine (Henri-Gustave-Amédée), sergent-chef; 15 ans de services, 7 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Chambon (André-Joseph), sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Girardeau (Louis-Jean-Eugène), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Tanghe (André-Robert), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Berthet (Jean-Vincent), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Philippe (Marcel-Paul-Louis), sergent-chef; 14 ans de services, 8 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Rebouillat (Gilbert-Philibert), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Callot (Lucien-Edouard-Louis), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Brenner (Yves-Pierre-Marie), adjudant; 14 ans de services, 5 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Guillaume (Antoine), sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Roux (Charles-Auguste), adjudant; 14 ans de services, 6 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Jacob (Jean-Ernest), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Hubert (Pierre-Louis-Léon), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bruló (Marcel), adjudant-chef; 23 ans de services, 2 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Leven (Marcel-Félix-François-Marie), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Chevrier (Jean-Georges-Louis), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Barbier (Robert-Marie-Désiré), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.
Chasseriaux (Henri-Ernest), adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

III. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général

Lahm (Charles-André), adjudant; 22 ans de services, 16 campagnes.
Bossee (Camille), adjudant; 21 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Aubry (Raymond-Eugène), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Ginoux (Auguste-Joseph), adjudant; 19 ans de services, 11 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Pujolle (Pierre-Apollon-Bertrand), sergent-chef; 20 ans de services, 13 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Roumiaux (Camille-André), adjudant; 22 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Morato (Paul-Louis-Ferréol), adjudant; 17 ans de services, 13 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Cotte (Antoine-Michel-Maurice), adjudant; 21 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Arnou (Marie-Joseph-Albert), adjudant; 17 ans de services, 16 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Foujet (Alfred-René), sergent; 21 ans de services, 12 campagnes.
Ehrhard (Lucien-Joseph), adjudant; 20 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Segalas (Gaston-Noël), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lamouret (Marcel), sergent-chef; 16 ans de services, 11 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Le Feuvre (André-Emile-Arthur), sergent-chef; 18 ans de services, 10 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Fernandez (Aimé), adjudant; 21 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Massoni (François-Antoine), sergent-chef; 22 ans de services, 10 campagnes.
Gille (André), adjudant; 18 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Colobert (Jean-Alfred), sergent-chef; 18 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Soubre (Jean-Pierre), adjudant; 19 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Morvan (Georges-Jean-Marie), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Lelièvre (Gaston-Robert), adjudant; 21 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Rolland (Albert-Benjamin-Gustave), adjudant; 15 ans de services, 13 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Dary (Dominique), adjudant-chef; 23 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Loubes-Munier (Louis-Laurent-Antoine), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Colas (Pierre-Louis-Auguste), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Parpillat (Emile-Léon-Pierre-Louis), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Legris (Louis-Joseph), sergent-chef; 21 ans de services, 9 campagnes.
Morvant (Louis-Marie), adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Claudé (Marcel), adjudant-chef; 16 ans de services, 12 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Maillot (Pierre-Jules-Eugène), adjudant-chef; 23 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Carbonne (Georges-Ernest), adjudant-chef; 21 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Dumont (Georges-Alexandre), adjudant; 18 ans de services, 12 campagnes.
Dymel (Félix), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Trouillez (Camille-Joseph), adjudant; 22 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bertaux (Henri-Ernest), sergent-major; 16 ans de services, 11 campagnes.
Avril (Joseph-Jean-Marie), adjudant; 16 ans de services, 14 campagnes.
Cazassus (René-Antoine-Guillaume), adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Journée (Pierre-Charles), adjudant; 19 ans de services, 11 campagnes.
Gudrin (Raymond-Maurice), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Davous (Marcel-André), sergent-chef; 17 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Tawani (Jean-Baptiste), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de majorations diverses.
Couthures (Jean), adjudant-chef; 22 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Baudin (Arthur), sergent-chef; 16 ans de services, 13 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Salzemann (Henri-Robert), aspirant; 16 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Cloche (Jean-Marcel), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bony (Aimé-Sylvain-Louis-Jean-René), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Faujour (Jean), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Le Nihouannen (Ambroise-Félix), adjudant; 20 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Villegente (Pierre-André), adjudant; 19 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Musset (Maurice-Henri), adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Saury (André-Stéphane-Armand), sergent-chef; 20 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Wilm (Roger-Louis), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Betty (Yves-Hubert), sergent-chef; 14 ans de services, 2 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés, 7 ans de majorations diverses. A été cité.
Pourtalès (Louis-Joseph-Gabriel), sergent-major; 19 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Vignau (René), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Demarécaux (Robert-Maurice), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Boireau-Roussel-Bonneterre (Charles-Raymond-Marie-Louis), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 3 ans de majorations diverses.
Orsi (Marcel-Thomas), sergent-chef; 22 ans de services, 7 campagnes.
Rian (Pierre-Marie-Henri), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Moreau (Paul-Henri), adjudant; 21 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Peres (Louis-Joseph-Norbert), adjudant; 16 ans de services, 12 campagnes.
Capagorry (Henri-Charles-Robert), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Perrin (Paul-Jean), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Lemeur (Jean), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Rafin (Adolphe-Georges), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.
Chapron (Georges-Jean), adjudant; 21 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Loubet (Alfred-Pierre), adjudant; 20 ans de services, 9 campagnes.
Stachowiak (Edouard), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bec (Paul-Auguste), adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Aviet (Robert-Emile-François-Joseph), adjudant; 21 ans de services, 7 campagnes.
Cartier (Jean), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Malcotte (André-Valéry-Alfred), adjudant-chef; 22 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Bertram (Bernard-Albert), sergent-chef; 17 ans de services, 11 campagnes.
Montillau (Raymond-Gabriel-Albert), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Jeandon (François-Marcel), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Leglize (Hubert-Louis-Léon-Emile), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Fossecave (Jean-Ernest), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Mariet (Raymond-Jean-Eugène), adjudant-chef; 21 ans de services, 7 campagnes.
Mallet (Denis), adjudant-chef; 20 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Teyssoire (Charles-Gaston-Marius), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Roucheau (Jean-Paul), adjudant; 14 ans de services, 12 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Castaignau (Victor-André-Armand), adjudant-chef; 21 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Maëtz (Henri), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Triollier (Jean), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Peret (Roger-Ernest), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Gilles (Georges-Marius), adjudant-chef; 20 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Sarrut (Claude-Pierre), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Bruckert (Julien-Denis), adjudant-chef; 20 ans de services, 7 campagnes.
Seguin (Edouard), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Scodavolpe (Bruno), sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Estève (Joseph-David-Martin), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Ponsada (Albert), adjudant; 22 ans de services, 5 campagnes.
Favier (Pierre), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Berrerd (René-Louis), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bourcier (Bernard-Jean-Baptiste-Marie-Joseph), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Vaquier (René-Robert), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Maleix (Roger), adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
André (Amédée-Henri), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Rossetto (Antoine-Jacques), adjudant; 15 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Pujolle (René), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Vergely (Guy-Yves), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Chantome (Lucien-Pierre-Thomas), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Allendre (Georges-Gustave-Henri), adjudant-chef; 21 ans de services, 3 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Roulmann (Marcel), adjudant-chef; 22 ans de services, 3 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Savinel (Roger-Jean-Baptiste), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lensen (Léonce-Désiré-Auguste), adjudant; 21 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Lacroix (Marius-Célestin), adjudant-chef; 22 ans de services, 5 campagnes.
Challier (René-Gustave-Henri), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Palet (René-Louis-Marcel), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Chalieau (Guy-André), adjudant, 17 ans de services, 10 campagnes.
Henry (René-Lucien), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.
Bertin (Léon-René-Dominique), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Le Pichon (Roger-Pierre-Marie), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Laborde (Robert-Louis), adjudant-chef; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Georges (Pierre-Louis), sergent-chef; 22 ans de services, 6 campagnes.
Donnadieu (Robert-Louis-Emile), sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Mougenot (Joseph), adjudant; 18 ans de services, 9 campagnes.
Rivoalen (Robert-Henri), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.
Beauchet (Gilbert-Nazaire-Maurice), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Dessenne (Christian-Joseph-Albert), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Raulon (Jean-René), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.
Thirion (François-Maurice), adjudant, 22 ans de services, 5 campagnes.
Louron (Théophile-Jacques-Bertrand), adjudant, 20 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.
Corgnet (Roger-Francis-Marie-Maurice), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Mirande (Edmond-Joseph), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Loigerot (Eugène-Roger), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.
Brun (René), adjudant; 16 ans de services, 1 campagne, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.
Legros (Maurice), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Cadudal (Mathurin-Louis-Marie), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Brault (Gabriel-Jean), sergent-chef; 16 ans de services, 3 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gautier (Antoine-Marcel-Auguste-Marie), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Liccioni (Paul-Charles), sergent-chef; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Larrière (René-Alphonse), adjudant-chef; 23 ans de services, 3 campagnes.

Couvreur (Robert-Fernand), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Fayet (Marcel-Lucien), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Dard (Jean-François), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.

Calafato (Vincent-Michel), adjudant-chef; 21 ans de services, 4 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

Bartoli (Jean-Joseph), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bouchet (Roger-Henri), adjudant; 17 ans de services, 10 campagnes.

Belxe (André-François), adjudant; 20 ans de services, 7 campagnes.

Aumaître (Roger-François-Jules-Raoul), sergent-chef; 16 ans de services, 3 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Wissmann (Alphonse-Auguste-Emile), sergent-chef; 20 ans de services, 7 campagnes.

Barcelonne (René), adjudant-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.

Glémarec (Kyrthil-Yves-Marie), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Bornes (René-Jean-Elie), sergent-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Legrand (Charles-Lucien), adjudant; 14 ans de services, 4 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Couturier (René-Jean-Louis), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.

Garro (Alfred), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.

Etienne (Roger-Jules), adjudant; 16 ans de services, 4 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Secache (Louis-Albert-Emile), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.

Samuel (Marcel-Jean), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.

Legros (Jacques-Edouard), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

Michaud (Marcel-Georges), sergent-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.

Ducasse (Louis-Robert), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Roussel (Joseph-Jean-Marie), sergent-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.

Crosjean (Arthur-Emile), sergent-chef; 19 ans de services, 7 campagnes.

Castet (Roger), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Douard (Elie-Prudent), adjudant; 14 ans de services, 7 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Roubin (Robert-Jean-Francisque), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bordenave (Jean-Laurent), adjudant-chef, 20 ans de services, 6 campagnes.

Hardy (Maurice-Joseph-Alfred), sergent-chef; 18 ans de services, 8 campagnes.

Planton (Jean-Fernand), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Vandroux (Marcel), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Arebion (Maurice-Raymond-René), sergent-chef; 14 ans de services, 12 campagnes.

Maupoint (Roger), adjudant; 21 ans de services, 5 campagnes.

Jouvenceau (Pierre), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Fabre (Pierre), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.

Viala (Robert-André), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Stehlin (Joseph-Alphonse), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Ferat (Gilbert-Auguste-Henri), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.

Charpiat (Jean), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Basset (Armand-Eugène), adjudant-chef; 22 ans de services, 4 campagnes.

Largeron (Maurice-Marius), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Podetti (René-Philippe), adjudant; 14 ans de services, 11 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Lasserre (Henri-Julien-Léon), adjudant-chef; 18 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Gréau (Auguste-Georges-Emile-Abel), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bavard (Pierre-René-Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 9 campagnes.

Boussereau (Marius-Joseph-Clément-Emile), adjudant-chef; 16 ans de services, 9 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Montes (Pierre-Marcel-Raymond-Emile), sergent-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Guerre-Genton (Félix-Jorin), sergent-chef; 14 ans de services, 5 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Jegouic (Yves), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Avignon (Georges-Marcel), sergent-chef; 15 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Bossard (Edmond-Célestin-Jules), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Messmer (Marcel-Antoine-Pierre), adjudant; 16 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Diot (Ferand-Maurice-Adrien), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes

Lebrun (Marceau), adjudant-chef; 20 ans de services, 4 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Guillemaud (Bernard-René), adjudant; 14 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Dastrevigne (André-Emile-Lucien), adjudant; 18 ans de services, 8 campagnes.

Mahé (Corentin-Marie), adjudant; 14 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Verron (Eloi-Benjamin), adjudant; 14 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Pompier (Jules), adjudant-chef; 18 ans de services, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Mainguy (Raymond-Marcel-Auguste), adjudant-chef; 16 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Fages (Achille-Charles), adjudant; 21 ans de services, 5 campagnes.

Baudrey (Robert-Louis), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.

Cadeillan (Jean-Pierre-Henri), adjudant; 19 ans de services, 7 campagnes.

Drouhot (Bernard-Marie), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes.

Cathala (Louis-Marcel), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Pargade (René-Léon), adjudant-chef; 16 ans de services, 6 campagnes; 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

Die (Luc-Marcel), adjudant-chef; 21 ans de services, 5 campagnes.

Malet (Roger-Albert), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.

Grimbert (Gilbert-Roger), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Valette (Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 6 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Drillaud (René-Clotaire), sergent-chef; 14 ans de services, 7 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité.

Dauvillaire (Philibert), adjudant-chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

Grondonna (Georges-Henri), adjudant-chef; 19 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Haller (André-Alphonse-Emile), adjudant; 16 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Combe (Pierre-Antoine), adjudant; 16 ans de services, 9 campagnes.

Krieg (Alfred), adjudant; 20 ans de services, 5 campagnes.

Kestler (Victor-Louis), adjudant; 17 ans de services, 9 campagnes.

Mansuy (Roger-Gabriel), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.

Castaing (Pierre-Jean), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.

Schlesser (Maurice-Charles), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Garnier (René-Charles-Joseph), adjudant; 18 ans de services, 6 campagnes.

Perceau (Michel-André), sergent-chef; 16 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

IV. — Corps des sous-officiers infirmiers

Guillemin (Alfred-Louis), adjudant; 21 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Lamboust (Lucien-Léon), adjudant; 19 ans de services, 8 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Voisin (Kléber-Léon), adjudant; 21 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Briton (Roger-Henri-Georges), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Marie (Maurice-Henri-Raymond-Fernand), adjudant-chef; 17 ans de services, 5 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bernard (Léon-Robert), sergent-chef; 14 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Guerin (Jean-André), sergent-chef; 14 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

V. — Corps des sous-officiers de la musique de l'air

Babin (André), adjudant; 23 ans de services, 5 campagnes.

Plantive (Georges-Clément-Armand-Joseph), adjudant-chef; 25 ans de services, 3 campagnes.

Letellier (Robert), adjudant-chef; 23 ans de services, 3 campagnes.

VI. — Personnel militaire féminin de l'armée de l'air

Elissetche (Jeanne), 1re catégorie; 14 ans de services, 7 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été citée.

VII. — Militaires servant sous statut transitoire

Camara (Joseph), sergent-chef; 14 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Lamina (Toure), sergent; 14 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

VIII. — Militaires ressortissant des Etats de la Communauté française

Coulibaly (Mamary), sergent; 14 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Décret du 3 septembre 1959 portant annulation d'un précédent décret et portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 3 septembre 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la concession du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est annulé le décret du 7 février 1959 en ce qui concerne la concession de la médaille militaire (sans Croix de guerre) à l'ex-soldat du 163e régiment d'infanterie Lalot (Georges).

La médaille militaire est concédée (avec Croix de guerre), à l'ex-soldat du 163e régiment d'infanterie Lalot (Georges).

(Pour prendre rang du 7 février 1959.)

Guerre 1914-1918.

Lalot (Georges), soldat au 163e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 3740 au recrutement de la Seine (1er bureau). Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annule, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées à l'intéressé pour les blessures qui sont à l'origine de son invalidité.

Décret du 3 septembre 1959 portant nomination, par voie de changement d'arme d'officiers de réserve, dans les cadres de réserve du service des essences des armées.

Par décret en date du 3 septembre 1959:

Sont nommés, par voie de changement d'arme, dans le cadre de réserve des ingénieurs des travaux des essences:

Avec le grade d'ingénieur principal des travaux.

M. Ducrest (Louis-Marie-René), chef de bataillon, infanterie métropolitaine.

Avec le grade d'ingénieur de 2e classe des travaux.

M. Thouvenot (Marcel-Gaston), lieutenant, infanterie de marine.

Avec le grade d'ingénieur de 3e classe des travaux.

M. Drouhin (Claude), sous-lieutenant, service du génie.

M. Langer (André-Jacques), sous-lieutenant, service du matériel.

Est nommé, par voie de changement d'arme, dans le corps de réserve des adjoints et attachés d'administration des essences:

Avec le grade d'attaché d'administration de 2e classe.

M. Leps (Guy-Louis-Jean), lieutenant, infanterie métropolitaine.

Les officiers visés ci-dessus conservent dans leur nouveau corps l'ancienneté de grade qu'ils possédaient dans leur corps d'origine.

Décret du 3 septembre 1959 portant intégration d'officiers de réserve dans l'armée active.

Par décret en date du 3 septembre 1959, sont admis dans l'armée active les officiers de réserve dont les noms suivent:

(Pour prendre rang du 1er juillet 1959.)

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

Avec le grade de lieutenant.

M. le lieutenant de réserve Ganeman-Valot (Charles-Jean-Léon).

Génie.

Avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire).

M. le lieutenant de réserve Carle (Yves-Joseph).

La démission de leur grade dans les réserves, offerte par les officiers visés au présent décret, est agréée.
Elle prendra effet à la date de leur intégration dans l'armée active.

Décret du 3 septembre 1959 portant intégration dans l'armée active, au titre du régime transitoire, d'un officier de réserve (armée de terre).

Par décret en date du 3 septembre 1959, est admis dans l'armée active, au titre du régime transitoire, avec le grade de lieutenant;

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie de marine.

(*Rang du 1er mai 1950.*)

M. le lieutenant de réserve Sinzogan (Koffi-Benoit).

La démission de son grade dans les réserves, offerte par cet officier, est agréée. Elle prendra effet à la date de son intégration dans l'armée active.

Décret du 3 septembre 1959 portant promotion d'officiers de l'armée active en non-activité par suppression d'emploi (armée de terre).

Par décret en date du 3 septembre 1959, sont promus au grade de chef d'escadron à titre définitif hors des cadres, pour prendre rang du 1er juillet 1959, les capitaines d'artillerie métropolitaine en non-activité par suppression d'emploi:

Talon (René-Jean-Marie), groupe de subdivisions de Marseille.
Derot (Simon-Marius), groupe de subdivisions de Versailles.

Décret du 3 septembre 1959 portant nominations et promotions dans les cadres des officiers de réserve du service de santé (armée de terre).

Par décret en date du 3 septembre 1959, sont nommés dans les cadres de réserve du service de santé:

Rang du 1er juillet 1959

Au grade de sous-lieutenant d'administration de réserve.

MM. les aspirants d'administration:

Contingent 1957 2/B P.M.S., 1re catégorie.

Chevallier (Michel-Ghislain), 6e région.
Chevallier (Christian-René), 6e région.

Contingent 1957/2C E.O.R., 1re catégorie.

André (Roger-Julien), 6e région.
Champetier (Pierre-Louis-Marius), 1re région.
Chavatte (Yves-Oscar-Augustin), 10e région.
Desnos (Paul-Georges), 1re région.
Dinety (Georges-Ernest), 4e région
Jouanne (Michel-Marie-Paul), F.F.A.
Kostka (Jacques), 3e région.
Lacroix (Jean-Claude), 10e région
Lamat (Georges-Charles), 4e région.
Le Gallo (René-Alexandre), 3e région.
Maizoue (Henri-Marie-André), 10e région.
Mirabel (Bernard-Noël), F.F.A.
Mompo (Jean-François), 10e région.
Pocqueur (Michel-Henry-Robert-Louis), 6e région.
Plazanet (Hubert-Yvon-Martial-Maurice), 1re région.
Plutino (Bernard-Jean-Louis), 1re région.
Vigo (René-André), 1re région.

Décret du 3 septembre 1959 portant nomination et promotion dans les cadres des officiers de réserve du service de santé des armées (armée de terre).

Par décret en date du 3 septembre 1959:

Sont nommés dans les cadres de réserve du service de santé.

Rang du 1er juillet 1959.

Contingent 1957/2/C-EOR, 1re catégorie.

Au grade de médecin sous-lieutenant de réserve.

MM. les médecins aspirants:

Madre (Jean-Charles-Léon), 9e région.
Roussillon (Guy-Henri), 10e région

La date de prise de rang des officiers ci-dessous est fixée comme suit (sans rappel de solde):

Médecin sous-lieutenant.

Rang du 1er juillet 1955.

Madre (Jean-Charles-Léon), 9e région.
Roussillon (Guy-Henri), 10e région.

Sont promus:

Au grade de médecin lieutenant de réserve.

Rang du 1er juillet 1957.

MM. les médecins sous-lieutenants:

Madre (Jean-Charles-Léon), 9e région.
Roussillon (Guy-Henri), 10e région.

Les promotions au grade de médecin lieutenant de réserve visées au présent décret ne peuvent comporter rappel de solde ni antérieurement à la date de prise de rang initiale dans le grade de sous-lieutenant (y compris la date fictive de prise de rang reportée), ni antérieurement à la date à laquelle les intéressés sont passés au-delà de la durée légale.

Décret du 3 septembre 1959 portant nomination dans le cadre des officiers de réserve du service de santé militaire.

Par décret en date du 3 septembre 1959, M. le médecin capitaine Rosset (Bernard-François-Marie), démissionnaire, est nommé dans le cadre des officiers de réserve, avec son grade et son ancienneté dans le grade, à compter du jour de sa radiation des cadres de l'armée active.

Décret du 3 septembre 1959 portant nomination dans le corps des officiers de gendarmerie maritime.

Par décret en date du 3 septembre 1959, est nommé dans le cadre actif du corps des officiers de gendarmerie maritime:

(Pour compter du 1er août 1959.)

Au grade d'officier de gendarmerie maritime de 2e classe.

M. l'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve Escarabajal (Marcel-José), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

Décret du 3 septembre 1959 portant nomination dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 3 septembre 1959, sont nommés dans la réserve de l'armée de mer, pour compter de la date de leur radiation des contrôles de l'activité:

A. — Corps des officiers de marine

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

MM. les capitaines de frégate en retraite:

Guyot (Alfred-Louis-Albert), du port de Brest.
Martenot (Jean-Charles-Auguste), du port de Cherbourg.
Parent (Alain-Félix-Charles), du port de Toulon.
de Rodellec du Porzic (Ollivier-Xavier-Joseph), du port de Brest.

MM. les capitaines de corvette en retraite:

Rossigneux (François), du port de Toulon.
Deuffic (Louis-Clet-Marie), du port de Brest.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe en retraite Le Bihan (Henri-Lucien), du port de Brest.

C. — Corps des officiers des équipages de la flotte

Au grade d'officier en chef des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier en chef des équipages de la flotte en retraite Le Gall (Jean-Marie), du port de Brest.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve.

MM. les officiers de 1re classe des équipages de la flotte en retraite:

Le Gall (Alexandre-Marie), du port de Brest.
Landos (Charles-Georges-Edouard-Marie), du port de Toulon.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier de 2e classe des équipages de la flotte en retraite Ollivier (Yves-Louis-Marie), du port de Brest.

Décret du 3 septembre 1959 portant nomination dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 3 septembre 1959, sont nommés dans la réserve de l'armée de mer:

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve.

(Pour compter du 25 février 1959.)

M. le maître principal mécanicien de réserve Conquet (Albert-René), du port de Toulon, mle 3994-T-12.

M. le maître principal électricien d'armes de réserve Lamour (Yves-Marie), du port de Toulon (ex-Brest), mle 2659-B-36.

M. le premier maître canonnier de réserve Baudet (Gilbert-Jean-Fernand), du port de Toulon (ex-Bizerte), mle 998-BIZ-34.

M. le premier maître timonier de réserve Thomas (Emile-François), du port de Toulon (ex-Brest), mle 1517-B-38.

M. le premier maître mécanicien de réserve Leblanc (Paul-Louis), du port de Toulon (ex-Brest), mle 3470-B-34.

M. le premier maître pilote de la flotte de réserve Thomazeau (Alexandre-Henri-Aimé-René), du port de Toulon (ex-Rochefort), mle 45-B-33.

M. le premier maître fourrier de réserve Postec (Joseph-Jean), du port de Toulon, mle 5434-T-34.

Décret du 3 septembre 1959 portant nomination d'officiers dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 3 septembre 1959, sont nommés dans la réserve de l'armée de mer, pour compter de la date de leur radiation des contrôles de l'activité indiquée respectivement ci-après, les officiers dont les noms suivent:

CORPS DES INGÉNIEURS DU GÉNIE MARITIME.

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe de réserve.

M. Guérard (P. J.), port matriculaire: Toulon, pour compter du 1er juillet 1959.

CORPS DES OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES DIRECTIONS DE TRAVAUX.

Au grade d'officier d'administration principal de réserve.

M. Allégrini (R. M. J.), port matriculaire: Toulon, pour compter du 1er juillet 1959.

CORPS DES INGÉNIEURS DES DIRECTIONS DE TRAVAUX DES CONSTRUCTIONS NAVALES

Au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux de réserve.

M. Brochec (C. L.), port matriculaire: Brest;
M. Losquin (H.), port matriculaire: Brest, pour compter du 1er juillet 1959;
M. Dupin (E. A. M.), port matriculaire: Toulon, pour compter du 1er juin 1959.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de réserve.

M. Monot (J. M.), port matriculaire: Brest, pour compter du 1er juin 1959.

CORPS DES INGÉNIEURS DES DIRECTIONS DE TRAVAUX DE L'ARTILLERIE NAVALE

Au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux de réserve.

M. Mellon (L.), port matriculaire: Toulon, pour compter du 1er juin 1959.

CORPS DES INGÉNIEURS DES DIRECTIONS DE TRAVAUX DES CONSTRUCTIONS ET ARMES NAVALES

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de réserve.

M. Rouxel (L. A. M.), port matriculaire: Cherbourg.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe de réserve.

M. Glachant (P. M.), port matriculaire: Toulon, pour compter du 1er juillet 1959.

Décret du 3 septembre 1959 portant nominations dans le corps de réserve du service de santé de l'armée de mer.

Par décret en date du 3 septembre 1959, sont nommés dans le corps des officers de réserve du service de santé de l'armée de mer, avec leur grade et prise de rang, pour compter de la date à laquelle ils ont été rayés des cadres de l'armée active:

Au grade de médecin en chef de 2e classe de réserve.

M. le médecin en chef de 2e classe, Le Calvez (Georges), port matriculaire: Brest, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services à compter du 1er mars 1959.

Au grade de médecin principal de réserve.

M. le médecin principal Chochon (Eugène-François-Marie), port matriculaire: Lorient, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services, à compter du 1er février 1959.

M. le médecin principal Lecalvé (Frank-Marie-Jean-Paul), port matriculaire: Toulon, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services, à compter du 1er février 1959.

M. le médecin principal Gérard (Robert-Léon-Mathias), port matriculaire: Toulon, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services, à compter du 1er mars 1959.

Décret du 3 septembre 1959 portant promotions dans l'armée de l'air.

Par décret en date du 3 septembre 1959, sont promus à titre définitif, à la date d'admission en congé, les officiers dont les noms suivent, placés dans la position de congé définitif du personnel navigant:

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 7 juillet 1959.)

M. le lieutenant-colonel Schaal (René-Alphonse-Zéphirin).

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 21 juillet 1959.)

M. le commandant Mallié (Pierre-Marie-Jean-Simon).

Décret du 3 septembre 1959 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve d'aspirants élèves officiers de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 3 septembre 1959, sont nommés au grade de sous-lieutenant dans le corps des officiers de réserve de l'air, cadre navigant, les aspirants dont les noms suivent, de la promotion Caen 58 D (recrutement sur concours), qui ont satisfait au concours de sortie du peloton d'élèves officiers de réserve:

Rang du 1er août 1959.

Pilote opérationnel.

Robert (Bernard-Guy), X 68.049.
Piquet (Raymond-Louis), X 68.050.

Observateur.

Potier (Guy-Louis), X 68.051.
Duchêne (Yves-Marie), X 68.052.

Décret du 3 septembre 1959 portant nomination dans le corps des commissaires de l'air.

Par décret en date du 3 septembre 1959, sont nommés le 1er juillet 1959, à titre définitif, pour prendre rang du 1er juillet 1957:

ACTIVE

CORPS DES COMMISSAIRES DE L'AIR AU GRADE DE COMMISSAIRE CAPITAINE

M. le capitaine du corps des officiers des bases de l'air Thurel (Marcel-François-Yvon-Albain).

M. le capitaine du corps des officiers des services administratifs de l'air Louet (Henri-Maurice).

Ces nominations n'ouvrent droit à aucun rappel de solde, indemnité ou prime, quelle qu'en soit la nature, à une date antérieure au 1er juillet 1959.

Décret du 3 septembre 1959 portant promotion au grade de commissaire lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 3 septembre 1959, sont promus au grade de commissaire lieutenant de réserve de l'armée de l'air:

Rang du 1er juillet 1959.

Les commissaires sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

MM. Hugues (André-Marius-Maximin), (C. M. A. 228).
Dubarry (Pierre-Dominique) (C. M. A. 222).
Galitzine (Georges-Pierre-Livingstone) (C. M. A. 222).
Piguet (Jean-Loup-Marie-Hubert) (C. M. A. 222).
François (Gérard-Pol-Marius) (C. M. A. 222).
Trabuc (Claude-Marie-Georges) (C. M. A. 222).
Lhospice (Michel-Marie-Henri) (C. M. A. 222).
Bizouard de Montille (Hubert) (C. M. A. 221).
Girard (Henri-Marc-Paul-Alfred) (C. M. A. 222).
Condamin (Roger-André-Louis-Aimé) (C. M. A. 222).
Flécheux (Georges-Antony-Gustave) (C. M. A. 222).
Crocy (Jean-Claude-Louis) (C. M. A. 222).
Garin (René-Marie-Claude) (C. M. A. 222),

MM. Guirimand (Philippe-Henri-Marie-André) (C. M. A. 221).
Gandur (Robert-Joseph) (C. M. A. 222).
Martin (Alexandre-Philippe-Antoine) (C. M. A. 222).
Dumery (Henri) (C. M. A. 222).
Schwab (Robert-Benjamin) (C. M. A. 222).
Miguet (Henri-Félix) (C. M. A. 222).

Les affectations mentionnées ci-dessus sont celles des intéressés au moment de l'établissement du présent décret.

Décret du 3 septembre 1959 portant nomination au grade de commissaire sous-lieutenant de réserve du corps des commissaires de l'air.

Par décret en date du 3 septembre 1959, sont nommés au grade de commissaire sous-lieutenant du cadre de réserve du corps des commissaires de l'air, pour prendre rang du 1er juillet 1959, les sergents de réserve dont les noms suivent:

Cordelier (Jean-Pierre), C. A. 2/406 (N. I. A. X. 68.029).
Rouviere (André-Edouard-Adrien), B. A. 1/114 (N. I. A. X. 68.030).
Gotainer (Henri), C. A. 2/300 (N. I. A. X. 68.031).
Poquin (Pierre), G. T. L. A. 1/60 (N. I. A. Z. 68.032).

L'affectation mentionnée ci-dessus est celle des intéressés au moment de l'établissement du décret.

Décret du 3 septembre 1959 portant nomination et promotion de sept élèves de l'école du service de santé militaire (section air).

Par décret en date du 3 septembre 1959, sont nommés à titre définitif dans le corps de santé de l'air les élèves de la section (air) de l'école du service de santé militaire dont les noms suivent:

Au grade de médecin sous-lieutenant.

A dater du 1er juillet 1959.

M. Zerara (Hocine-Raymond), reçu docteur en médecine le 6 juillet 1959.

M. Brosson (Joseph-Marius), reçu docteur en médecine le 10 juillet 1959.

M. Versini (Claude-François), reçu docteur en médecine le 10 juillet 1959.

M. Giry (Raymond-Noël), reçu docteur en médecine le 16 juillet 1959.

M. Layous (André-Jean), reçu docteur en médecine le 21 juillet 1959.

M. Laurent (Henri), reçu docteur en médecine le 27 juillet 1959.

Au grade de pharmacien sous-lieutenant.

A dater du 1er juillet 1959.

M. Chevrier (Jean-Pierre-Marie), reçu pharmacien le 6 juillet 1959.

La date de prise de rang dans leur grade des médecins sous-lieutenants ci-dessus désignés est fixée sans rappel de solde au 1er janvier 1956 et les intéressés sont promus au grade de médecin lieutenant pour prendre rang sans rappel de solde au 1er janvier 1958.

La date de prise de rang dans son grade du pharmacien sous-lieutenant ci-dessus désigné est fixée sans rappel de solde au 1er janvier 1957 et l'intéressé est promu au grade de pharmacien lieutenant pour prendre rang sans rappel de solde au 1er janvier 1959.

Décret du 3 septembre 1959 portant report de prise de rang et promotion dans le corps des officiers de réserve du service de santé de l'air.

Par décret en date du 3 septembre 1959:

La prise de rang des médecins sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent est reportée (sans rappel de solde):

Au 1er juin 1954.

MM. Toulemonde (Eugène-Armand-Michel), C. M. A. 222.
Rucquois (Claude-Emile-Arthur), C. M. A. 222.

Au 1er juin 1955.

M. Vincent (Pierre-Jean-Emile), C. M. A. 223.

Sont promus au grade de médecin lieutenant de réserve les médecins sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

Pour prendre rang du 1er juin 1958.

MM. Toulemonde (Eugène-Armand-Michel), C. M. A. 222.
Rucquois (Claude-Emile-Arthur), C. M. A. 222.

Pour prendre rang du 9 janvier 1959.

M. Vincent (Pierre-Jean-Emile), C. M. A. 223.

Les présentes promotions ne comportent aucun rappel de solde.

Décret du 3 septembre 1959 portant promotions automatiques dans le corps des officiers de réserve du service de santé de l'air.

Par décret en date du 3 septembre 1959, les dentistes sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent sont promus:

Au grade de dentiste lieutenant de réserve.

Rang du 1er juillet 1959.

MM. Bourdier (Daniel-Georges), C. M. A. 222.
Codaccioni (Jean-Simon-Paul), C. M. A. 221.
de Goloubinow (Georges), C. M. A. 221.
Ganancia (Jean-Claude-Ange-Désiré), C. M. A. 222.
Gillard (André-Louis-Alain), C. M. A. 224.
Jay (Michel-André-Jean), C. M. A. 224.
Mao (Jean-René), C. M. A. 222.
Mura (Simon-Lucien-Raymond), C. M. A. 223.
Roques (Pierre-Raoul), C. M. A. 223.
Sorand (Jules-Pierre), C. M. A. 223.
Tenenbaum (Ari), C. M. A. 221.
Vignet (Jean-Louis), C. M. A. 221.

Armée de terre (active).

Par arrêté du 26 août 1959, M. le chef de bataillon d'infanterie Denoix de Saint-Marc (Marie-Joseph-Elie) est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour une période de un an et six mois.

Par arrêté du 31 août 1959, M. le chef d'escadron d'artillerie de marine de Cazenove (Maurice-Arthur-Charles) est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1959.

Par arrêté du 31 août 1959, M. le médecin-lieutenant-colonel Cosset (Joseph-Pierre-Raymond), du service de santé des troupes métropolitaines, est placé hors cadre au titre du ministère des anciens combattants et victimes de guerre, à compter du 1er avril 1959.

Par arrêté du 31 août 1959, les officiers du service de santé des troupes métropolitaines dont les noms suivent sont placés hors cadre à la disposition du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des affaires sahariennes:

(A compter du 1er août 1958.)

M. le médecin-commandant Panis (Antoine-Théophile-Hilaire).

(A compter du 1er avril 1959.)

M. le médecin-colonel Santini (Pascal-Pierre-Paul).

(A compter du 1er mai 1959.)

M. le médecin-commandant Rejenet (Jean).
M. le médecin-commandant Robert (Guy-Alexandre).

Par arrêté du 31 août 1959, les officiers du service de santé des troupes métropolitaines dont les noms suivent cessent d'être placés en situation hors cadre à la disposition du délégué général du Gouvernement en Algérie, à compter du 1er janvier 1958, et sont placés hors cadre, à la même date, à la disposition du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des affaires sahariennes (assistance médico-sociale):

MM. Passager (Paul-François-Michel), médecin-colonel.
Richeux (Aristide-Raymond-Jean), médecin-commandant.
Burollet (Jacques-Jean), médecin-capitaine.
Casanova (Pierre-Antoine), médecin-capitaine.
Bensimon (Pierre-Gaston), médecin-lieutenant.
Bied (Bertrand-Alphonse-Aimé), médecin-lieutenant.
Cornand (Georges-Alphonse), médecin-lieutenant.
Eydan (Robert-Elie), médecin-lieutenant.
Farand (Henri-Charles-Jacques), médecin-lieutenant.
Favier (Gustave-Georges), médecin-lieutenant.
Garrigues (Pierre-Jean-Marie), médecin-lieutenant.

MM. Grateau (Paul), médecin-lieutenant.
Hervier (Pierre-André), médecin-lieutenant.
Joly (Jean-Bernard-Pierre), médecin-lieutenant.
Meyruey (Marc-Henri), médecin-lieutenant.
Korvan (Roger-Yves-Mathias), médecin-lieutenant.
Moulin (Jean), médecin-lieutenant.

Les officiers du service de santé des troupes métropolitaines dont les noms suivent, placés hors cadre à la disposition du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des affaires sahariennes, sont réintégrés dans leur cadre:

(A compter du 1er août 1958.)

MM. Richeux (Aristide-Raymond-Jean), médecin-commandant.
Burollet (Jacques-Jean), médecin-capitaine.
Casanova (Pierre-Antoine), médecin-capitaine.
Parand (Henri-Charles-Jacques), médecin-lieutenant.

(A compter du 1er mai 1959.)

MM. Bensimon (Pierre-Gaston), médecin-lieutenant.
Hervier (Pierre-André), médecin-lieutenant.

Armée de l'air (active).

Par décision du 1er septembre 1959, est inscrit au tableau d'avancement l'officier dont le nom suit placé dans la position de congé définitif du personnel navigant:

Pour le grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Tesseraud (Georges-Pierre-Edouard).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 4 septembre 1959 portant nomination dans le corps des administrateurs civils (administration centrale de la marine marchande).

Par décret en date du 4 septembre 1959, M. Pruja (Yves), élève de l'école nationale d'administration, promotion « Vauban », est nommé et titularisé, à compter du 1er août 1959, en qualité d'administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, au ministère des travaux publics et des transports (administration centrale du secrétariat général de la marine marchande).

Décret du 4 septembre 1959 portant promotion dans le corps des ingénieurs géographes.

Par décret en date du 4 septembre 1959, est promu, à compter du 1er septembre 1959, ingénieur en chef géographe, classe normale, 2e échelon, M. Gourment (Max-Emile-Marie), ingénieur ordinaire géographe hors classe, 3e échelon, en remplacement de M. Descossy.

Décret du 3 septembre 1959 portant promotion dans le corps des officiers d'administration de l'inscription maritime.

Par décret en date du 3 septembre 1959, sont promus dans le corps des officiers d'administration de l'inscription maritime:

(A compter du 1er août 1959.)

Au grade d'officier d'administration principal.

M. l'officier d'administration de 1re classe Roques (A.), en remplacement de M. Reguer, admis à la retraite.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

Tour (ancienneté) (figure au tableau d'avancement). M. l'officier d'administration de 2e classe Lacouture (R.), en remplacement de M. Roques, promu.

(A compter du 1er septembre 1959.)

Au grade d'officier d'administration principal.

M. l'officier d'administration de 1re classe Cabon (R.), en remplacement de M. Callec, admis à la retraite.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

Tour (choix). M. l'officier d'administration de 2e classe Rimbaud (M.), en remplacement de M. Cabon, promu.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 4 septembre 1959 portant admission à la retraite d'un trésorier-payeur des territoires d'outre-mer.

Par décret en date du 4 septembre 1959, sont rapportées les dispositions du décret du 31 janvier 1958 aux termes duquel M. Piton (Georges), trésorier-payeur du Tchad, avait été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Piton (Georges), trésorier-payeur du Tchad, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 31 mai 1958, par application des dispositions de l'article L. 4 (1er alinéa) du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Prix de vente moyen du mètre cube de gaz pour 1958.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 24;
Vu le décret n° 53-1171 du 21 novembre 1953;
Vu les arrêtés des 21 novembre 1953, 13 mai 1955, 20 novembre 1957, 6 mars 1958 et 24 novembre 1958,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le prix de vente moyen du mètre cube de gaz à 4.200 calories, défini à l'article 2 de l'arrêté du 21 novembre 1953, s'établit pour l'année 1958 à 25,33 F.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 août 1959.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du Trésor,
PIERRE-PAUL SCHWEITZER.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BARRE.

Modalités d'application des droits compensateurs ou des droits antidumping.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'article 19 *bis* du code des douanes,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les arrêtés désignant les marchandises assujetties à des droits compensateurs ou à des droits antidumping et fixant les taux de ces droits peuvent être modifiés pendant un délai de trois mois à compter de la date de leur publication au *Journal officiel*.

Les modifications apportées aux taux desdits droits n'auront d'effet rétroactif que dans le cas où les taux définitifs seront inférieurs aux taux fixés primitivement.

Art. 2. — Pour obtenir la mainlevée des marchandises soumises à des droits compensateurs ou à des droits antidumping, les importateurs doivent consigner ou garantir les sommes dont ils sont redevables à ce titre, les régularisations étant effectuées soit à l'expiration du délai de trois mois visé ci-dessus, soit aussitôt après la publication des arrêtés modificatifs.

Art. 3. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 août 1959.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
MAX FLÉCHET.

Contingent et conditions d'importation en suspension du droit de douane de certains produits azotés.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'industrie et du commerce, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 55-1612 du 9 décembre 1955, et notamment son article 2 (§ IV) et le tableau F y afférent, fixant la liste des produits faisant l'objet de contingents tarifaires, ensemble le décret n° 57-80 du 29 janvier 1957 qui l'a modifié;

Vu le tarif des droits de douane d'importation,

Arrêtent:

Art. 1er. — Pour la période allant du 1er juillet 1959 au 30 juin 1960, le contingent des produits azotés visés ci-après admissibles à l'importation en suspension du droit de douane est fixé, au total, à dix mille tonnes d'azote:

NUMÉROS du tarif des droits de douane d'importation.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	INDICES des sous-positions.
Ex 28-30.	Chlorures et oxychlorures:	
	— Ex A. Chlorures:	
	— — D'ammonium	a
Ex 28-39.	Nitrites et nitrates:	
	— Ex B. Nitrates:	
	— — Nitrate de sodium d'une teneur en azote supérieure à 16 p. 100 en poids de produit anhydre à l'état sec.....	a et b
	— — Nitrate de calcium d'une teneur en azote supérieure à 16 p. 100 en poids de produit anhydre à l'état sec.....	c
Ex 28-53.	Autres composés inorganiques, y compris les eaux distillées de conductibilité ou de même degré de pureté et les amalgames autres que de métaux précieux:	
	— Ex C. Autres:	
	— — Cyanamides, y compris la cyanamide calcique d'une teneur en azote supérieure à 25 p. 100 en poids de produit anhydre à l'état sec:	
	— — — *Cyanamide calcique d'une teneur en azote supérieure à 25 p. 100 en poids de produit anhydre à l'état sec*	ex a
Ex 29-25.	Composés à fonction amide:	
	— Ex A. Amides acycliques et leurs sels:	
	— — Urée d'une teneur en azote de plus de 45 p. 100 en poids de produit anhydre à l'état sec.....	a
Ex 31-02.	Engrais minéraux ou chimiques azotés:	
	— Ex A. Simples:	
	— — Nitrate de sodium d'une teneur en azote inférieure ou égale à 16 p. 100:	
	— — — Autre	b
	— — Sulfonitrate d'ammonium.....	d
	— — Sulfate d'ammonium.....	e
	— — Nitrate de calcium d'une teneur en azote inférieure ou égale à 16 p. 100..	f
	— — Nitrate de calcium et de magnésium..	g
	— — Cyanamide calcique d'une teneur en azote inférieure ou égale à 25 p. 100, imprégnée ou non d'huile.....	h
	— — Urée d'une teneur en azote inférieure ou égale à 45 p. 100.....	i
	— Ex B. Répondant aux conditions des paragraphes B, C et D de la note 1 du présent chapitre (chap. 31):	
	— — *Ammonitrates*	s

Art. 2. — Le bénéfice de la suspension du droit de douane d'importation est subordonné aux conditions suivantes:

a) Les produits visés à l'article 1er devront être exclusivement utilisés comme engrais ou à la fabrication d'engrais;

b) Les importateurs doivent adresser en triple exemplaire une demande conforme au modèle annexé au présent arrêté au ministère de l'industrie et du commerce, direction des industries chimiques, 66, rue de Bellechasse, à Paris (7e). Ils doivent joindre à leur demande une enveloppe timbrée portant leur adresse pour le renvoi des documents;

c) Il doit être établi une demande par bureau d'importation et par opération;

d) Deux exemplaires des demandes, dûment visés par la direction des industries chimiques pour valoir certificat d'admission en suspension du droit de douane d'importation, sont restitués à l'importateur et doivent être présentés en douane à l'appui des déclarations de mise à la consommation. Le délai de validité de ces certificats est fixé à trois mois. Toutefois, ceux délivrés après le 31 mars 1960 devront être utilisés avant le 1er juillet 1960.

Un des exemplaires des certificats reste annexé à la déclaration d'importation correspondante, l'autre étant remis, par le service des douanes, après annotation, à l'importateur pour être renvoyé à la direction des industries chimiques.

Art. 3. — Le directeur général des douanes et droits indirects et le directeur des industries chimiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er septembre 1959.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint de cabinet,
RAYMOND ARASSE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE DEHAYE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE LACARRIÈRE.

ANNEXE

Demande d'importation en suspension des droits de douane de certains engrais azotés.

(Arrêté du 1er septembre 1959, *Journal officiel* du 9 septembre 1959.)

Je soussigné: (nom et raison sociale de l'importateur) .....

.....

demeurant à (adresse complète) .....

.....

demande à importer, au bénéfice de la suspension du droit de douane, les lots de produits azotés détaillés ci-après (1). Je déclare, sous les peines de droit, que ces produits seront exclusivement utilisés comme engrais ou à la fabrication d'engrais.

A ....., le .....

(Signature.)

NUMÉRO du tarif des droits de douane (y compris l'indice de la sous-position).	ESPÈCE (dans les termes du tarif des droits de douane)	ORIGINE	POIDS net.	VALEUR	NOM ET ADRESSE du destinataire réel.

Accordé pour (quantité en toutes lettres) .....

.....

(Date, signature et cachet de la direction des industries chimiques.)

(1) Indiquer le type de produits azotés dont l'importation en suspension du droit est demandée.

Reconnaissance du service des douanes.

BUREAU d'importation.	DATE et numéro de la déclaration.	ESPÈCE reconnue.	ORIGINE	POIDS net.	VALEUR	OBSERVATIONS

A (bureau d'importation) ....., le .....

L'inspecteur des douanes,
(Signature et cachet du bureau.)

Modification de l'arrêté du 9 octobre 1956 fixant la liste et les attributions des bureaux de douane.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le code des douanes, et notamment ses articles 21 (§ 1er) et 47 (§ 1er);

Vu l'arrêté du 9 octobre 1956 fixant la liste et les attributions des bureaux de douane;

Vu les arrêtés des 20 août, 24 décembre 1957, 6 mai, 2 et 22 juillet 1959 portant modification de la liste et des attributions des bureaux de douane;

Vu l'arrêté du 13 janvier 1959 portant délégation permanente de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Un bureau de douane de plein exercice est créé à Toul-Rosières (Meurthe-et-Moselle).

Art. 2. — Un bureau de douane de plein exercice est créé à Marville (Meuse).

Art. 3. — L'arrêté du 9 octobre 1956 fixant la liste et les attributions des bureaux de douane est modifié, en conséquence, comme il est indiqué au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 4. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 septembre 1959.

Pour le ministre des finances
et des affaires économiques et par délégation:
Le directeur général des douanes et droits indirects,
PH. DE MONTREMY.

TABLEAU ANNEXE
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU 9 OCTOBRE 1956

Entre les lignes Bliesbrück-route et Lembarch-route insérer deux nouvelles lignes ainsi rédigées.

CLASSEMENT DES BUREAUX de douane.			ATTRIBUTIONS	BUREAUX HABILITÉS au dédouanement de certaines marchandises soumises à des restrictions spéciales.	
Bureaux de plein exercice.	Bureaux à compétence limitée.	Bureaux spécialisés.	fonctionnelles particulières.	Dans l'intérêt de l'administration des douanes.	Dans l'intérêt d'autres services publics.
Toul-Rosières aéroport. (d)	—	—	A E R		
Marville-aéroport. (d)	—	—	A E R		

(d) Réservé au trafic militaire.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 4 septembre 1959 transformant une chaire à la faculté des sciences de l'université de Paris et désignant le professeur titulaire de cette chaire (enseignement supérieur).

Par décret en date du 4 septembre 1959:

La chaire de physiologie des fonctions (dernier titulaire: M. Monier), de la faculté des sciences de l'université de Paris, est transformée en chaire de physiologie animale.

M. Benoit (Paul), professeur à la faculté des sciences de l'université d'Aix-Marseille, est nommé, à compter du 1er octobre 1959, professeur titulaire de la chaire de physiologie animale de la faculté des sciences de l'université de Paris.

Décret du 4 septembre 1959 portant nomination de professeurs dans des chaires transformées des facultés et universités des départements.

Par décret en date du 4 septembre 1959, sont nommés, à compter du 1er octobre 1959, professeurs dans les chaires des facultés des universités des départements, transformées ainsi qu'il suit, et titularisés à cette date dans le grade correspondant:

Université de Clermont-Ferrand.

Chaire de langue et littérature latines (dernier titulaire: M. Lavarenne, retraité) en chaire de philologie romaine et dialectologie, M. Mazaleyrat, professeur sans chaire.

Université d'Alger.

Chaire de psychologie en chaire d'histoire du moyen âge, M. Ilcers, maître de conférences.

Université de Lyon.

Chaire de philologie classique (dernier titulaire: M. Yon, retraité) en chaire d'histoire du moyen âge, M. Pacaut, professeur sans chaire.

Chaire de langue et littérature grecques (dernier titulaire: M. Ollier, retraité) en chaire d'égyptologie, M. Daumas, professeur sans chaire.

Université de Dakar.

Chaire d'anglais en chaire d'histoire moderne, M. Debien, maître de conférences.

Décret du 4 septembre 1959 portant nomination de professeurs associés à la faculté des sciences de l'université de Paris (enseignement supérieur).

Par décret en date du 4 septembre 1959, sont nommés professeurs associés à la faculté des sciences de l'université de Paris, à partir d'une date et pour une durée qui seront déterminées ultérieurement par arrêté du ministre de l'éducation nationale, les professeurs ci-dessous désignés:

MM.

Papapetrou, professeur à la faculté des sciences de Berlin.

Rousseau, directeur du musée de l'homme à Ottawa.

Munster, professeur à la faculté des sciences de Francfort.

Décrets du 4 septembre 1959 portant nomination de professeurs (enseignement supérieur).

Par décret en date du 4 septembre 1959, sont nommés, à compter du 1er octobre 1959, professeurs titulaires dans les chaires ci-dessous désignées des facultés des sciences des universités des départements dont les noms suivent:

Université de Lille, chaire de mécanique rationnelle et mécanique expérimentale, M. Roseau, maître de conférences à ladite faculté.

Université de Montpellier, chaire de géologie, M. Avias, maître de conférences à ladite faculté.

Université de Besançon, chaire d'astronomie, M. Delhaye, directeur de l'observatoire de Besançon.

Université de Nancy, chaire de chimie organique, M. David, professeur à ladite faculté.

Université de Grenoble, chaire de chimie, M. Besson, professeur titulaire à titre personnel à la faculté des sciences de l'université de Nancy, en service détaché.

Par décret en date du 4 septembre 1959, sont nommés, à compter du 1er octobre 1959, professeurs titulaires dans les chaires créées ci-dessous désignées des facultés des sciences des universités des départements:

Université d'Aix-Marseille, chaire de mathématiques, M. Foures, maître de conférences à ladite faculté.

Chaire de physique, M. Male, maître de conférences à ladite faculté.

Université de Caen, M. Colombani, professeur titulaire à titre personnel à ladite faculté.

Université de Dakar, chaire de botanique, M. Miege, maître de conférences à ladite faculté.

Université de Grenoble, chaire de physique, M. Wolfers, professeur titulaire à la faculté des sciences de l'université d'Alger.

Université de Lille (collège scientifique universitaire d'Amiens), chaire de botanique, M. Lebegue, maître de conférences à ladite faculté.

Université de Montpellier, chaire de chimie minérale, M. Silber, maître de conférences à ladite faculté.

Université de Nancy, chaire de physique expérimentale, M. Sühner, maître de conférences à ladite faculté.

Chaire de génie chimique, M. Le Goff, maître de conférences à ladite faculté.

Chaire de géologie, M. Hilly, maître de conférences à ladite faculté.

Université de Poitiers, chaire de mathématiques, M. Neron, maître de conférences à ladite faculté.

Université de Rennes, chaire de biologie animale, M. Richard, maître de conférences à ladite faculté.

Chaire de physiologie végétale, M. Villeret, maître de conférences à ladite faculté.

Université de Toulouse, chaire de physique, M. Lafourcade, maître de conférences à ladite faculté.

Université de Paris (collège scientifique universitaire de Reims), chaire de mathématiques, M. David, maître de conférences.

Par décret en date du 4 septembre 1959, sont nommés, à compter du 1er octobre 1959, professeurs dans les chaires créées ci-dessous désignées à la faculté des sciences de l'université de Paris, et titularisés à cette date dans le grade correspondant:

Chaire d'analyse numérique, M. de Possel, professeur titulaire à la faculté des sciences de l'université d'Alger.

Chaire de physique théorique des hautes énergies, M. Maurice Levy, maître de conférences à la faculté des sciences de l'université de Paris.

Chaire de chimie analytique, M. Charlot, professeur à l'école de physique et chimie de la ville de Paris.

Chaire d'économétrie, M. Ville, maître de conférences à la faculté des sciences de l'université de Paris.

Chaire de radiochimie, M. Haissinsky, professeur associé à la faculté des sciences de l'université de Paris.

Par décret en date du 4 septembre 1959, M. Durchon, professeur à titre personnel à la faculté des sciences de l'université d'Alger, est nommé, à compter du 1er octobre 1959, professeur titulaire de la chaire de zoologie générale et appliquée à la faculté des sciences de l'université de Lille (dernier titulaire: M. Lamotte).

Par décret en date du 4 septembre 1959, M. Fortet, professeur titulaire à titre personnel à la faculté des sciences de l'université de Paris, est nommé professeur dans la chaire de calcul des probabilités et physique mathématique de ladite faculté, à compter du 1er octobre 1959 (remplacement de M. Georges Darmois).

Par décret en date du 4 septembre 1959, M. Brunel, professeur titulaire à titre personnel à la faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Montpellier, est nommé, à compter du 1er octobre 1959, dans la chaire de langue et littérature grecques de la même faculté (dernier titulaire: M. Jannoray, décédé).

Par décret en date du 4 septembre 1959, sont nommés, à compter du 1er octobre 1959, professeurs dans les chaires créées ci-dessous désignées des facultés de droit et des sciences économiques des universités des départements:

Université d'Aix (Institut de Nice), chaire de droit civil, M. Le Breton.

Université de Montpellier, chaire de droit public, M. Gervais.

Université de Toulouse, chaire d'histoire du droit, M. Dauvillier.

Décret du 4 septembre 1959 modifiant un précédent décret portant nomination d'un professeur à la faculté des sciences de l'université de Montpellier.

Par décret en date du 4 septembre 1959, le décret du 6 janvier 1959 nommant un professeur titulaire de la chaire de mécanique à la faculté des sciences de l'université de Montpellier est modifié ainsi qu'il suit:

« M. Couchet (Gérard), professeur à la faculté des sciences de l'université de Montpellier, est nommé, à compter du 1er novembre 1958, professeur dans la chaire de mécanique supérieure de ladite faculté ».

Décrets du 4 septembre 1959 portant réintégration et admission à la retraite de professeurs d'enseignement supérieur.

Par décret en date du 4 septembre 1959, Mme Heldt, professeur à la faculté des sciences de l'université de Montpellier, détachée auprès du ministère des affaires étrangères pour exercer un enseignement en Tunisie, est réintégrée dans le cadre des professeurs des facultés des universités des départements, à compter de la signature du présent décret, et admise à la même date à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté d'âge et de services.

Mme Heldt est maintenue en fonctions jusqu'au 30 septembre 1959.

Par décret en date du 4 septembre 1959, Mme Pottier, professeur à la faculté des sciences de l'université de Grenoble, détachée auprès du ministère des affaires étrangères pour exercer un enseignement en Tunisie, est réintégrée dans le cadre des professeurs des facultés des universités des départements, à compter de la signature du présent décret, et admise à la même date à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté d'âge et de services.

Mme Pottier est maintenue en fonctions jusqu'au 30 septembre 1959.

Décret du 4 septembre 1959 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 4 septembre 1959, le titre de professeur honoraire de la faculté de droit et des sciences économiques de l'université de Poitiers est conféré à MM. Rivero, Vouin et Villey, anciens professeurs de cette faculté.

Par décret en date du 4 septembre 1959, le titre de professeur honoraire de l'école nationale de médecine et de pharmacie d'Angers est conféré à M. Fouchet, ancien professeur de cette école

---

Décret n° 59-1012 relatif au baccalauréat de l'enseignement du second degré.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 août 1959: page 8570, 1re colonne, 14e ligne, au lieu de: « Epreuve d'éducation physique. — Coefficient 3 », lire: « Epreuve d'éducation physique. — Coefficient 1 ».

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 59-1045 du 7 septembre 1959 relatif à la commercialisation des vins à appellation contrôlée.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, modifiée et complétée par les lois des 5 août 1908, 28 juillet 1912, 21 juillet 1929 et par le décret-loi du 14 juin 1938;

Vu la loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine, modifiée par la loi du 22 juillet 1927;

Vu les articles 20 et suivants du décret-loi du 30 juillet 1935 relatif au marché du vin et au régime économique de l'alcool;

Vu la loi du 13 janvier 1938 complétant les dispositions du décret-loi du 30 juillet 1935 sur les appellations contrôlées, modifiée par la loi du 3 avril 1942;

Vu le décret du 3 avril 1942 complété par le décret du 21 avril 1948;

Vu l'article 13 du décret n° 59-632 du 16 mai 1959 relatif à l'organisation du marché du vin;

Vu la délibération de l'institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie en date des 30 juin et 1er juillet 1959,

Décrète:

Art. 1er. — Les vins de la récolte 1959 bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée ne pourront pas être expédiés des chais des producteurs sous l'appellation à laquelle ils peuvent prétendre avant le 15 décembre prochain.

Toutefois, la commercialisation de certains vins traditionnellement consommés dès la fin de la vinification ou en cours de fermentation est autorisée antérieurement au 15 décembre conformément aux dispositions prévues aux articles 2 et 3 ci-après.

Art. 2. — Les vins bénéficiant de l'une des appellations contrôlées suivantes pourront être expédiés librement de la propriété à partir du 10 novembre suivant la récolte au vu d'une autorisation délivrée par le conseiller technique de l'institut national des appellations d'origine (après avis d'une commission de dégustation désignée par l'institut national des appellations d'origine sur proposition du syndicat viticole représentatif de l'appellation intéressée):

Vins rouges et rosés:

Beaujolais et beaujolais supérieur, beaujolais suivi du nom de la commune d'origine ou beaujolais-villages.

Côtes-du-Rhône (vins de café).

Vins rosés:

Anjou, Touraine.

Vins blancs:

Bourgogne, bourgogne grand ordinaire, bourgogne aligoté.

Mâcon, mâcon supérieur et mâcon suivi du nom de la commune d'origine.

Art. 3. — Les vins « doux » bénéficiant de l'appellation contrôlée Gaillac pourront être commercialisés à partir d'une date qui sera fixée par le ministre de l'agriculture.

Les expéditions de la propriété seront subordonnées à une autorisation délivrée par le conseiller technique de l'institut national des appellations d'origine, après contrôle de la qualité et présentation de la fiche d'encépagement.

Les quantités ainsi expédiées entreront en compte dans le calcul du rendement maximum à l'hectare.

Les vins « doux » ne pourront être mis à la consommation que jusqu'au 30 avril prochain.

Art. 4. — Les vins produits à l'intérieur de l'aire délimitée d'une appellation d'origine contrôlée et commercialisés à l'état « bourru » pourront au vu d'une autorisation délivrée par le conseiller technique local de l'institut national des appellations d'origine être expédiés de la propriété pour mise à la consommation dès le 15 septembre prochain.

Les quantités de vins « bourrus » qui pourront sortir des chais des producteurs seront fixées à un maximum de 5 hectolitres par hectare avec un minimum de 10 hectolitres par exploitation.

Les quantités ainsi expédiées entreront en compte dans le calcul du rendement maximum à l'hectare.

Les vins « bourrus » livrés à la consommation avant le 1er octobre ne devront pas renfermer une dose d'anhydride sulfureux libre supérieure à 25 mg par litre lors de la livraison aux débitants de boisson.

Art. 5. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 septembre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de l'agriculture,

HENRI ROCHEREAU.

Recrutement d'ingénieurs élèves à l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées.

Par arrêté en date du 27 août 1959, le nombre de postes d'ingénieurs élèves à recruter en 1959 à l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées pour les besoins de la métropole et de l'Algérie a été fixé provisoirement à trente.

Aux termes du même arrêté, sont ajoutés à ce chiffre douze postes d'ingénieurs élèves destinés à servir outre-mer par voie de détachement, au titre de l'aide et de la coopération.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 57-535 du 25 avril 1957, l'arrêté précise que les quarante-deux postes mis au concours seront recrutés dans les conditions ci-après:

1° Trente-cinq (35), soit cinq sixièmes des places, selon les modalités prévues au 1° de l'article 8 précité;

2° Sept (7), soit un sixième des places, selon les modalités prévues au 2° du même article.

Elections partielles au conseil supérieur et aux conseils régionaux de l'ordre national des vétérinaires.

Par arrêté en date du 3 septembre 1959, les élections des membres des conseils régionaux de l'ordre national des vétérinaires dont les pouvoirs arrivent à expiration sont fixées au 4 janvier 1960 et, en cas de ballottage, au 4 mars 1960.

Les élections des membres du conseil supérieur de l'ordre national des vétérinaires dont les pouvoirs arrivent à expiration sont fixées au 8 avril 1960 et, en cas de ballottage, au 10 juin 1960.

Modalités d'organisation des concours prévus pour le recrutement d'ingénieurs élèves des services agricoles en 1959.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 57-535 du 25 avril 1957 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des services agricoles, et notamment les articles 8, 10 et 11;

Vu le décret n° 57-1063 du 28 septembre 1957 relatif aux services agricoles de l'Algérie;

Vu l'arrêté en date du 27 août 1957 fixant le nombre d'ingénieurs élèves à l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées à recruter en 1959;

Vu l'arrêté du 24 août 1959 déterminant les services susceptibles d'être assimilés à ceux d'ingénieurs des travaux agricoles pour l'application des dispositions de l'article 8 (2°) du décret précité du 25 avril 1957;

Vu le nombre de places d'ingénieurs élèves attribuées aux élèves de l'institut national agronomique admis en rang utile en troisième année;

Vu l'avis du conseil de l'inspection générale de l'agriculture;

Sur la proposition du directeur de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles,

Arrête:

Art. 1er. — Le concours prévu par l'article 2 (2°) de l'arrêté susvisé du 27 août 1959 en vue du recrutement de 7 ingénieurs élèves à l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées, dont 5 destinés aux services agricoles (métropolitains ou algériens) et 2 aux services agricoles outre-mer au titre de l'aide et de la coopération par voie de détachement, s'ouvrira le 28 septembre 1959 à l'institut national agronomique.

Peuvent seuls prendre part à ce concours les ingénieurs des travaux agricoles comptant cinq années de services accomplis en cette qualité ou de services déclarés assimilables par l'arrêté susvisé du 24 août 1959.

Art. 2. — Le concours prévu par l'article 2 (1°) de l'arrêté susvisé du 27 août 1959 sera ouvert à l'institut national agronomique, à une date qui sera ultérieurement annoncée par la voie du *Journal officiel*, en vue du recrutement de 26 ingénieurs élèves à l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées, dont 16 destinés aux services agricoles et métropolitains et algériens et 10 destinés aux services agricoles outre-mer au titre de l'aide et de la coopération par voie de détachement.

Peuvent seuls prendre part à ce concours:

1° Les élèves admis en troisième année des écoles nationales d'agriculture dans le premier tiers de leur promotion;

2° Les titulaires du diplôme d'ingénieur des industries agricoles et alimentaires classés dans le premier tiers de leur promotion;

3° Les titulaires du diplôme d'ingénieur horticole classés dans le premier neuvième de leur promotion.

Art. 3. — Le chiffre de 26 ingénieurs élèves prévu à l'article 2 ci-dessus pourra être augmenté au cas où les postes d'ingénieurs élèves mis au concours au titre de l'article 1er n'auraient pas été pourvus en totalité.

Art. 4. — Les candidats à l'un ou à l'autre des concours prévus aux articles 1er et 2 ci-dessus devront faire parvenir leur demande d'inscription établie sur papier libre au ministère de l'agriculture, direction de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, 1er bureau, 78, rue de Varenne, à Paris (7e), le 18 septembre au plus tard. Cette demande devra préciser si le candidat postule un poste dans les services agricoles soit de la métropole ou de l'Algérie, soit outre-mer, par voie de détachement, au titre de l'aide et de la coopération.

La demande devra être accompagnée des pièces ci-après:

A. — Candidats au concours prévu à l'article 1er:

1° Etat authentique des services accomplis en qualité d'ingénieur des travaux agricoles;

2° Etat des services susceptibles d'être assimilés à ceux d'ingénieur des travaux agricoles. Cet état devra être certifié conforme par l'autorité dont relevait l'intéressé, du fait de ces services.

B. — Candidats au concours prévu à l'article 2:

1° Fiche individuelle d'état civil;

2° Pièce attestant que le candidat est Français et est en règle avec l'autorité militaire;

3° Extrait du casier judiciaire;

4° Certificat du directeur de l'école nationale d'agriculture attestant que le candidat a été admis en troisième année dans le premier tiers de sa promotion, ou copie certifiée conforme des diplômes d'ingénieur des industries agricoles et alimentaires ou d'ingénieurs horticole avec certificat du directeur indiquant le rang de sortie et attestant que le candidat a été classé dans le premier tiers ou le premier neuvième de sa promotion;

5° Copies certifiées conformes des autres diplômes et titres universitaires;

6° Deux certificats médicaux réglementaires.

C. — Pièces à produire par les candidats à l'un ou l'autre concours:

engagement sur papier libre de servir pendant cinq ans au moins dans le corps des services agricoles, soit en métropole ou en Algérie, soit outre-mer, par voie de détachement, au titre de l'aide et de la coopération, conformément aux dispositions de l'article 11 du décret du 25 avril 1957 susvisé.

Art. 5. — Les concours prévus aux articles 1er et 2 susvisés comporteront les épreuves ci-après:

1° Une épreuve écrite portant sur un sujet général d'économie rurale (durée: quatre heures);

2° Deux exposés oraux d'une durée de quinze minutes chacun, faits devant et pour le jury après deux heures de préparation libre pour chacun d'eux.

L'un de ces exposés portera sur une question se rattachant à la production animale, l'autre sur une question se rattachant à la production végétale.

Chaque exposé sera obligatoirement suivi d'une conversation entre les membres du jury et le candidat sur la question posée et l'exposé dont elle a été l'objet par le candidat.

Art. 6. — Les sujets de chaque exposé oral seront arrêtés chaque jour par le jury au début de la séance, hors de la présence du public et des candidats, et mis sous enveloppe cachetée.

Un tirage au sort, effectué après l'appel des candidats régulièrement inscrits, fixera l'ordre dans lequel ils se présenteront devant le jury.

Art. 7. — Le programme des connaissances exigées des candidats à l'un ou l'autre concours est celui des deux premières années d'études dans les écoles nationales d'agriculture en économie rurale, zootechnie et agriculture, cette discipline comportant notamment l'agriculture générale et l'agriculture spéciale, dont l'horticulture et l'arboriculture.

Art. 8. — Chaque série d'épreuves, dans l'un et l'autre concours, sera cotée de zéro à vingt. Aucune épreuve n'est éliminatoire. Les candidats seront classés d'après le total de leurs notes (maximum: 80 points). Seuls pourront être déclarés aptes à l'emploi d'ingénieurs élèves à l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées, et nommés en cette qualité, ceux d'entre eux compris dans la limite des postes mis au concours par les articles 1er et 2 ci-dessus, et ayant obtenu une moyenne d'au moins 12/20 pour l'ensemble des épreuves du concours.

Art. 9. — La répartition des postes d'ingénieurs élèves destinés aux services agricoles métropolitains ou algériens sera effectuée à l'issue de la scolarité à l'école nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées, compte tenu du rang de classement des intéressés à l'examen final de l'école et des préférences exprimées par eux.

Art. 10. — Un arrêté ultérieur fixera la composition du jury des concours prévus aux articles 1er et 2.

Art. 11. — Le directeur de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 septembre 1959.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN RAVANEL.

Désignation des fonctionnaires chargés de l'organisation du soixante-neuvième concours général agricole.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'arrêté du 20 juillet 1959 portant organisation du concours général agricole de Paris du 1er au 7 mars 1960;

Vu l'arrêté du 30 juillet 1959 portant organisation d'une semaine de l'agriculture pendant la même période;

Vu l'arrêté du 10 mai 1958 nommant un délégué général du ministre de l'agriculture à la semaine de l'agriculture de Paris,

Arrête:

Article unique. — Sous l'autorité du délégué général, les fonctionnaires désignés ci-dessous sont chargés de l'organisation du concours général agricole:

Commissaire général.

M. Lavoine (Jean), ingénieur en chef des services agricoles.

Commissaires principaux.

Section principale des présentations d'animaux.

M. Barat (André), ingénieur en chef des services agricoles, chargé de mission.

Section principale des présentations de produits.

M. Perrachon (Jean), ingénieur en chef, directeur des services agricoles de la Seine.

Installations et contrôle des travaux.

M. Dubois, ingénieur en chef du génie rural de la circonscription Paris-Ouest.

Services financiers.

M. Guillaumé, sous-directeur au ministère de l'agriculture.

Fait à Paris, le 2 septembre 1959.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN RAVANEL.

Délégation d'attributions.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 28 mai 1959 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 11 janvier 1957 portant désignation d'un délégué général aux expositions et manifestations d'intérêt agricole;

Vu l'arrêté du 6 août 1958 portant désignation des fonctionnaires chargés de l'organisation du concours général agricole,

Arrête:

Art. 1er. — M. Lavoine (Jean), ingénieur en chef des services agricoles, commissaire général du concours général agricole, est habilité, par délégation permanente du ministre de l'agriculture, à signer, dans la limite de ses attributions, les décisions et les pièces comptables concernant l'approbation des adjudications, des soumissions, des marchés de gré à gré, des devis portant approbation de travaux, et en général toutes pièces portant engagement de dépenses au titre de la semaine de l'agriculture.

Art. 2. — En cas d'empêchement de M. Lavoine, délégation permanente est donnée, aux mêmes fins, à M. Guillaumé (Maurice), sous-directeur des affaires financières au ministère de l'agriculture.

Art. 3. — Le délégué général aux expositions et manifestations d'intérêt agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 août 1959.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN RAVANEL.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 28 août 1959, les élèves diplômés de l'institut national agronomique dont les noms suivent sont nommés ingénieurs élèves des eaux et forêts à l'école nationale des eaux et forêts, dans l'ordre de mérite ci-après:

MM.

Dumont (Robert-Georges).
Trespaille-Barrau (Jacques-François-Pierre).
Feuvrier (Jean-Pierre-Charles).
Guibert (Dominique-René-Maurice).
Vigreux (Alain).
Camel (Jean-Paul).
Pisot (Jean-Julien-Jacques-Marie).
Piercy (Michel-Arsène).
Legrand (Bernard-Raymond).
Laurent (Max-Robert).
Dargier de Saint-Vaulry (Marc-Maurice-Marie).
Coquet (Jean-Claude).
Thomassey (Jean-Paul).

Les nominations en qualité d'ingénieur élève des eaux et forêts des candidats dénommés ci-dessus ne deviendront définitives que sur la production par chacun d'eux, au moment de son entrée effective à l'école nationale des eaux et forêts, d'un certificat de l'autorité militaire le reconnaissant apte au service armé ou au service auxiliaire.

Ces candidats devront, en outre, souscrire à l'engagement de cinq ans prévu par l'arrêté ministériel du 27 juin 1958.

Préalablement à leur entrée effective à l'école nationale des eaux et forêts, tous les ingénieurs élèves des eaux et forêts ci-dessus dénommés devront être reconnus indemnes de toute affection tuberculeuse, cancéreuse, nerveuse ou poliomyélitique dans les conditions prévues par l'article 16 de l'ordonnance du 4 février 1959.

Enseignement agricole.

Par arrêté en date du 1er septembre 1959, M. Richard (Michel), ingénieur des services agricoles, professeur à l'école d'agriculture de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), est muté d'office et dans l'intérêt du service à l'école régionale d'agriculture de Pixérécourt (Meurthe-et-Moselle), à compter du 15 septembre 1959.

Par arrêté en date du 1er septembre 1959, M. Houdayer (Christian), ingénieur des services agricoles de classe principale, directeur de l'école régionale d'agriculture de Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne), est muté d'office et dans l'intérêt du service, à compter du 15 septembre 1959, en la même qualité de directeur à l'école d'horticulture d'Hyères (Var).

Office national interprofessionnel des céréales.

Par arrêtés en date du 26 août 1959, M. Blonde (Philippe), attaché de 2e classe à l'office national interprofessionnel des céréales, détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour servir au Maroc, a été réintégré dans son emploi, à compter du 1er septembre 1959, et placé, à cette même date, dans la position de disponibilité pour convenances personnelles pour une période d'un an du 1er septembre 1959 au 31 août 1960 inclus.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Administration centrale.

Par arrêté en date du 31 août 1959, M. Ferré (Frédéric), rédacteur titulaire, 6e échelon, est promu sous-chef de bureau titulaire, 1er échelon, à compter du 15 septembre 1959, avec un reliquat d'ancienneté valable :

Pour l'avancement de grade : 3 ans 7 mois 2 jours ;
Pour l'avancement d'échelon : néant.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Sources d'eau minérale.

Par arrêté en date du 12 août 1959, l'autorisation accordée par arrêté ministériel du 7 août 1866 d'exploiter, en tant que source d'eau minérale, le captage « la Charmeuse », à Vals-les-Bains (Ardèche), inexploité depuis plus de cinq années, est révoquée. Ledit forage devra être comblé aux frais de la Société d'exploitation des eaux minérales Vals-Perle—Vals-Reine.

Modification des modèles des fiches d'examen de comportement, d'examen médical et d'analyse de sang annexés à l'arrêté du 23 novembre 1955.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'article 18 du décret n° 55-807 du 18 juin 1955 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 88 du code des mesures concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme ;

Sur la proposition du directeur général de la santé publique,

Arrête :

Art. 1er. — Les modèles des fiches d'examen de comportement, d'examen médical et d'analyse de sang, annexés à l'arrêté du 23 novembre 1955 (*Journal officiel* du 11 décembre 1955) sont remplacés par les modèles annexés au présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur général de la santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 août 1959.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé publique,
Dr AUJALEU.

FICHE D'EXAMEN DE COMPORTEMENT

(Application du décret n° 55-807 du 18 juin 1955 modifié.)

DÉPARTEMENT
de .....

Commissariat de police (1)
Brigade de gendarmerie (1)
Compagnie républicaine de sécurité (1)
de .....

FICHE A

Crime (1).
Délit (1).
Accident de la circulation (1) :
Suivi de mort ou de blessures ;
N'ayant pas entraîné de mort ou de blessures.

PROCES-VERBAL N° ..... DU .....

Etat civil de la personne examinée.

Nom et prénoms : .....
Né le .....
Profession : .....
Domicile : .....

Renseignements concernant l'accident.

Date : ..... Heure : .....
Lieu de l'accident, crime, délit (1) : .....
.....
Nature et circonstances de l'accident, crime, délit (1) : .....
.....
La personne examinée : (Est auteur ; victime (1). ; Conduisait ; ne conduisait pas un véhicule (1).

Constatations faites par l'agent chargé de l'examen (1).

Heure de l'examen : .....

Constitution physique.....	Corpulent, moyen, mince.
Signes extérieurs.....	Contusions, blessures.
Aspect du regard.....	Yeux éteints, voilés, brillants.
Aspect du visage.....	Congestionné, pâle, sueurs.
Haleine	Sentant l'alcool.
Allure générale.....	Abattement, tremblements.
Comportement	Maître de soi, poli, bourru, énervé, arrogant.
Parler	Distinct, pâteux, bégayant.
Capacité d'exposition ou de jugement.	Réponses nettes, embrouillées, incohérentes, suite dans les idées, répétitions.

Autres observations.

Alcool consommé dans les dernières vingt-quatre heures ayant précédé l'accident :

1° De l'aveu du sujet ;
2° D'après les dires des témoins.

Conclusions (faites aussitôt après l'examen).

Le sujet paraît pour l'instant (1) :

Ne pas subir l'influence de l'alcool. — Etre sous l'empire d'un état alcoolique léger. — Etre en état d'ivresse manifeste.

A ....., le .....

(Signature et qualité de l'agent ou du militaire qui a procédé à l'examen.)

(1) Rayer les mentions inutiles.

FICHE D'EXAMEN CLINIQUE MEDICAL

(Application du décret n° 55-807 du 18 juin 1955 modifié.)

DÉPARTEMENT

Ile .....

Commissariat de police (1)
Brigade de gendarmerie (1)
Compagnie républicaine de sécurité (1)
de .....

FICHE B

Crime (1).
Délit (1).
Accident de la circulation (1) :
Suivi de mort ou de blessures;
N'ayant pas entraîné de mort ou de blessures.

Nom du sujet: ..... Prénoms: ..... Age: .....

Examen clinique commencé le ..... 19...,

à ..... heures ..... minutes, par le docteur .....,

à (adresse complète) .....

.....

Prélèvement de sang effectué à ..... heures ..... minutes.

Volume prélevé: .....

Observations éventuelles sur le prélèvement : .....

.....

.....

.....

.....

Examen clinique.

Taille: ..... Poids: .....

(Dans la mesure où ils peuvent être précisés.)

Constitution (robuste, moyenne, frêle) (1).

Aspect extérieur général (adipeux, moyen, maigre) (1).

Se tient debout ou incapable de se tenir debout, somnolent, comateux.

Traits du visage: relâchés, contractés, teint pâle, congestionné, vultueux, cyanosé.

Hoquet, vomissements.

Vêtements désordonnés ou non, tachés ou non, présence ou non de déjections.

Attitude (1) :

Naturelle, calme, bruyante.

Apathie, agitation motrice.

Bavard, affable, hostile, impoli, surexcité, ému.

A-t-il de la maîtrise de lui-même ? Oui. Non.

Troubles de la marche (1) :

Marche en ligne droite (normale, incertaine).

Même épreuve les yeux fermés (normale, incertaine).

Demi-tour (normal, déséquilibré).

Signe de Romberg (normal, titubation).

Signe de Romberg sensibilisé (normal, titubation).

Démarche (titubante, raide, assurée, prudente, jambes écartées).

Troubles de la parole (1) :

Loquacité, parole pâteuse, normale.

Difficulté ou impossibilité de parler.

Explications claires, confuses ou embrouillées.

Répétition: oui, non.

Orientation dans le temps et dans l'espace (date, jour, heure, lieu) (1).

Pas de troubles.

Confusion.

Erreurs.

Hallucinations.

Troubles de la mémoire (1) :

Sait ou ne sait pas son numéro de véhicule.

Sait ou ne sait pas son adresse.

(1) Rayer les mentions inutiles.

Examen neurologique (1).

Examen des réflexes:

Réflexes tendineux (normaux, exagérés, diminués, abolis).

Réflexes cutanés (normaux, exagérés, abolis).

Tremblement des extrémités: oui, non.

Dysmétrie (index sur la pointe du nez, ramassage de petits objets, absence de dysmétrie).

Examen oculaire (1) :

Yeux brillants, mats, voilés.

Conjonctives injectées de sang, subictériques.

Pupilles: normales, mydriase, myosis.

Réflexes à la lumière: normaux, abolis.

Examen somatique:

Haleine: odeur.

Pouls: pulsations, à la minute, régulier, irrégulier (1).

Traces de violences contemporaines de l'accident: oui, non (1).

Traces de violence antérieures à l'accident: oui, non (1).

Signes de choc (1).

Refroidissement.

Sudation.

Respiration.

Angoisse.

Autres constatations.

.....

Immédiatement après l'accident:

Le sujet a-t-il fait usage d'insuline ? Oui, non.

Le sujet a-t-il absorbé des médicaments ? Oui, non. Lesquels ?

.....

Après l'accident:

Le sujet a-t-il subi une intervention chirurgicale ? Oui, non. Laquelle ?

.....

A-t-il été anesthésié ?

Quelle est la nature de l'anesthésique ?

A quelle heure a-t-il été endormi ?

Antécédents (1).

En particulier: épilepsie, traumatisme crânien, diabète.

Conclusions cliniques.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le nommé .....

au moment de l'examen, c'est-à-dire ..... heures ..... minutes

après l'accident, crime, délit (1) :

Ne semble pas cliniquement sous l'influence de l'alcool.

Semble être sous l'empire d'un état alcoolique léger.

Est sous l'empire d'un état alcoolique caractérisé.

Est en état d'ivresse.

Fait à ....., le ..... 19.....

par le médecin soussigné qui certifie n'avoir utilisé ni alcool ni éther pour la désinfection de la plaie ni pour l'asepsie des instruments utilisés pour le prélèvement sanguin.

(Signature.)

(1) Rayer les mentions inutiles.

FICHE D'ANALYSE DE SANG

(Application du décret n° 55-807 du 18 juin 1955 modifié.)

DÉPARTEMENT

de .....

Commissariat de police (1)
Brigade de gendarmerie (1)
Compagnie républicaine de sécurité (1)
de .....

FICHE C

Crime (1).
Délit (1).
Accident de la circulation (1) :
Suivi de mort ou de blessures;
N'ayant pas entraîné de mort ou de blessures.

I. — *Partie à remplir par le médecin qui a effectué le prélèvement.*

Nom du sujet : ..... Prénoms : ..... Age : .....

Profession : .....

Domicile : .....

.....

Prélèvement de sang effectué par le docteur :

à ....., le ..... 19.....

à ..... heures ..... minutes.

Volume de chacun des deux échantillons : .....

(Signature du médecin.)

II. — *Partie à remplir par le biologiste désigné en application des articles 13 et 19 du décret du 18 juin 1955.*

M. ....., soussigné,

certifie avoir reçu l'échantillon, le ..... 19.....,

à ..... heures ..... minutes.

Etat du scellé :

Volume de l'échantillon utilisé : .....

L'analyse a été effectuée conformément à la méthode prévue par l'arrêté du 21 novembre 1955.

Le sang analysé renferme une teneur de ..... grammes par litre d'alcool absolu.

Fait à ....., le ..... 19.....

(Signature.)

(1) Rayer les mentions inutiles.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 7 septembre 1959 autorisant la chambre de commerce de Lyon à contracter un emprunt.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce;

Vu la loi du 18 avril 1955 portant statut des autoroutes;

Vu la délibération de la chambre de commerce de Lyon en date du 13 novembre 1958,

Décrète :

Art. 1er. — La chambre de commerce de Lyon est autorisée à contracter un emprunt de 10 millions de francs en vue de participer au financement des travaux de construction de l'autoroute de la vallée du Rhône.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Le taux réel de l'emprunt, compte tenu du prix d'émission et de tous avantages accessoires, ne devra, en aucun cas, être supérieur au taux réel des emprunts prévus par les décrets des 9 août 1953 et 20 mai 1955 tel qu'il ressort, au moment de l'émission, des conditions fixées, pour ces emprunts, par le ministre chargé des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement de cet emprunt au moyen du produit des centimes additionnels à la patente.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 septembre 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
JOSEPH FONTANET.

Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration de l'office national industriel de l'azote.

Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi du 11 avril 1924 modifiée comportant approbation et faculté de cession d'une convention en vue de la fabrication de l'ammoniac synthétique;

Vu le décret du 30 mai 1925 modifié déterminant le fonctionnement administratif et financier de l'office national industriel de l'azote, notamment son article 8;

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique et social, notamment son article 3,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le montant de l'indemnité allouée au titre de jetons de présence aux membres du conseil d'administration de l'office national industriel de l'azote est fixé à 10.000 F par séance du conseil d'administration, avec maximum de douze séances par an.

Art. 2. — Les indemnités prévues à l'article 1er sont payables par trimestre, à terme échu.

Art. 3. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er janvier 1958 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 août 1959.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
ANTOINE PARTHAT.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE LACARRIÈRE.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret n° 59-1015 modifiant le titre institué par le décret n° 54-1304 du 27 décembre 1954 pour reconnaître la situation particulière imposée par l'ennemi à certains Alsaciens et Lorrains, au cours de la guerre 1939-1945, en raison de leur attachement notoire à la France.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 août 1959, page 8579, 2e colonne, article 1er, à partir de la 20e ligne:

Au lieu de:

— incarcérés en camps spéciaux;
— la période de contrainte;
— patriotes résistant à l'occupation des départements du Rhin et de la Moselle;

Lire:

— incarcérés en camps spéciaux;
— la période de contrainte;
— la période de contrainte;
— patriotes résistant à l'occupation des départements du Rhin et de la Moselle.

Application du décret n° 59-1015 du 20 août 1959.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 août 1959: page 8579, 2e colonne, dernière ligne, au lieu de: « mesure de prescription (art. 1er, art. 5, art. 7) », lire: « mesure de proscription (art. 1er, art. 5, art. 7) ».

Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Par arrêté en date du 21 août 1959, M. Surjous (Joseph), secrétaire général, chef du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre des Pyrénées-Orientales, atteint par la limite d'âge le 7 octobre 1959, est admis d'office, à compter de cette même date, à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté en date du 28 août 1959, M. Bettinger (Paul), secrétaire général adjoint de 2e classe, 5e échelon, au service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre du Bas-Rhin, est promu au grade de secrétaire général de 2e classe, 1er échelon, des services départementaux de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, à compter du 12 août 1959, et est affecté, en sa nouvelle qualité, au service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre du Gers.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Réunion commune des commissions des affaires étrangères et de la défense nationale et des forces armées.

Séance du mardi 8 septembre 1959.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Présents. — MM. Abdesselam, Albert-Sorel (Jean), Mme Ayme de La Chevrelière, MM. Baudis, Bettencourt, Bidault (Georges), Boscher, Bosson, Boudjedir (Hachmi), Bourgeois (Pierre), Brocas, Caillemer, Chamant, Comte-Offenbach, Crucis, Denis (Ernest), Deschizeaux, Douzans, Dronne, Faulquier, Filliol, Fonques-Duparc, Garraud, Habib-Deloncle, Jacson, Jarrosson, Mme Khebtani (Rebiha), MM. Laffont, Lagaillarde, Malène (de La), Missoffe, Mollet (Guy), Mondon, Montagne (Rémy), Moulin, Mme Patenôtre (Jacqueline), MM. Peyrefitte, Pinoteau, Radius, Raphaël-Leygues, Ribière (René), Ripert, Roclore, Saadi (Ali), Schuman (Robert), Schumann (Maurice), Szigeti, Thorailler, Vendroux.

Excusés valablement au titre de l'article 11 du règlement. — MM. Al-Sid-Boubakeur, Borocco, Arthur Conte, Meck, Messaoudi, Muller, Réthoré, Simonnet, Teisseire.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Présents. — MM. Agha-Mir, Aillières (d'), Baylot, Béchard (Paul), Begué, Bénard (Jean), Benelkadi Benalia, Bourgoin, Bourgund, Briot, Brugerolle, Cachat, Canat, Carville (de), Colonna (Henri), David (Jean-Paul), Davoust, Deshors, Diet, Drouot-L'Hermine, Duterne, Dutheil, Fabre (Henri), Forest, François-Valentin, Fric, Frys, Guettaf Ali, Guitton (Antoine), Halbout, Hemain, Heuillard, Ihaddaden Mohamed, Jarrot, Lacoste-Larevmondie (de), Leduc (René), Le Pen, Luciani, Malleville, Montalat, Montesquiou (de), Noiret, Pavot, Pécastaing, Pierrebourg (de), Pinvidic, Poutier, Puech-Samson, Quentier, Renucci, Rivain, Roustan (Maxime), Sagette, Saïdi Berrezoug, Schmitt (René), Schmittlein, Tebib Abdallah, Thomazo, Voilquin.

Excusés valablement au titre de l'article 11 du règlement. — MM. Barrot (Noël), de Bénouville, Besson, Bignon, Buot, Colonna d'Anfriani, Frédéric-Dupont, Fulchiron, Hersant, Legaret, Le Montagner, Le Theule, Liquard, Lombard, Mahias, Moynet, Richards, Seitlinger, Sicard, Sourbet, de Villeneuve.

Réunion des commissions du mercredi 9 septembre 1959.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 7e bureau.

Commission de la défense nationale et des forces armées, à dix heures. — Salle Colbert.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis de concours pour le recrutement de contrôleurs stagiaires des douanes et droits indirects.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 avril 1959, page 4183, 2e colonne:

Les alinéas *b*, *c* et *d* du paragraphe B de l'avis de concours du 15 avril 1959 sont remplacés par les alinéas suivants:

« *b*) Composition sur la géographie physique, humaine et économique de l'Algérie (durée: une heure);
« *c*) Structures administratives de l'Algérie (durée: une heure);
« *d*) Problèmes économiques et financiers de l'Algérie: problèmes agricoles, problèmes industriels et commerciaux ou problèmes financiers, au choix du candidat (durée: une heure) ».

Ministère des travaux publics et des transports.

TARIFICATION DE BASE DES TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES

Décision mettant opposition à l'application de propositions présentées en attendant la décision définitive à intervenir (vote).

5 *septembre 1959.* — **Comité national routier.** — Proposition du 3 août 1959 relative aux tarifs d'application pour le transport public routier de marchandises. (*Journal officiel* des 5 et 12 août 1959.)

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur du centre hospitalier de Laval (Mayenne).

Est déclaré vacant le poste de directeur du centre hospitalier de Laval (Mayenne), établissement de 3e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis au directeur départemental de la population et de l'aide sociale de la Mayenne, cité administrative, 23, rue de Bretagne, à Laval.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la trente-deuxième semaine (du 8 août au 14 août 1959).** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1959 — Recettes évaluées	1958 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1959 — En valeur absolue	1959 — Pourcentage	1958 — En valeur absolue	1958 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	4.346.250	3.727.214	619.036	16,6	»	»
Bagages	115.110	84.016	31.094	37,0	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg...	270.920	212.297	58.623	27,6	»	»
Marchandises (détail et wagons).....	4.901.810	3.839.346	1.062.464	26,7	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français.....	9.634.090	7.862.873	1.771.217	22,1	»	»

II. — **Evaluation des recettes au 14 août 1959.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 juin 1959.	RECETTES évaluées du 1er juillet au 14 août 1959.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 14 août 1959.	RECETTES comptables du 1er janvier au 14 août 1958.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1959 — En valeur absolue	1959 — Pourcentage.	1958 — En valeur absolue	1958 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	77.035.242	32.571.900	109.607.142	94.997.889	14.609.253	15,4	»	»
Bagages	1.307.389	762.540	2.069.929	1.699.762	370.167	21,8	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg...	12.000.235	2.614.940	14.615.195	13.015.431	1.599.764	12,3	»	»
Marchandises (détail et wagons).....	181.416.882	41.552.400	225.969.282	209.707.147	16.262.135	7,8	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français.....	274.759.768	77.501.780	352.261.548	319.420.229	32.841.319	10,3	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* HENRI MOREL.

COTE DES CHANGES

En centaines de francs (1).

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 8 septembre 1959.		Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 8 septembre 1959.	
4 90225	Etats-Unis	1 $ U.S.A	4 93706	4 90	4 9740	4 0025	4 90225	7 900	Italie	1 000 lire	7 909206	7 78395	8 01610	7 9010	7 9090
5 1380	Canada	1 $ Can.	... .	... .	... .	5 1370	... .	68 660	Norvège	100 c. n.	69 1188	68 955	70 185	68 600	68 675
2 383	Côte Fse Somalis	100 F Djib	2 30281	2 2625	2 3430	... .	... .	129 600	Pays-Bas	100 fl.	129 9226	127 9375	131 9360	129 600	129 675
30 49	Mexique	100 pes.	39 4963	... .	... .	... .	... .	17 135	Portugal	100 esc.	17 17238	16 85	17 5020	17 130	... .
117 130	Allemagne occid	100 D Mk	117 519	115 840	119 200	117 160	117 150	94 745	Suède	100 c. s.	95 43513	94 6360	96 1910	94 750	94 749
19 063	Autriche	100 sch.	18 98860	18 7825	19 2700	19 004	19	113 360	Suisse	100 F s.	112 9033	110 110	115 510	113 480	113 400
9 8860	Belgique	100 F b.	9 87412	9 727	10 023	9 8695	9 8970	69 08	Tchécoslovaquie	100 kcs.	69 57027	68 03	69 08	69 08	... .
71 040	Danemark	100 c. d.	71 47763	70 4275	72 5335	71 045	71 090	1 658	Yougoslavie	100 din	1 64568	1 6335	1 6380	... .	... .
13 7355	Gde-Bretagne	1 liv. st.	13 82276	13 6220	14 0265	13 7410	13 7395								

Maroc	100 F marocains	1 173	Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11 7560	Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	0 50

(1) Ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société anonyme Métallurgique d'Aubrives et Villerupt

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 648.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A VILLERUPT (MEURTHE-ET-MOSELLE)
R. C.: Briey 54-B 25.

Obligations 4 1/4 0/0 1946.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 282 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er novembre 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

SOCIETE INDUSTRIELLE et COMMERCIALE de l'EMYRNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 273 MILLIONS DE FRANCS C. F. A.
SIÈGE SOCIAL: A TANANARIVE (MADAGASCAR)
Registre du commerce: Tananarive nº 2.

Obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 1946.

Treizième amortissement du 15 octobre 1959.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 octobre 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été réalisés par rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis antérieurement et restant à rembourser.

Brasseries réunies et Entrepôts de Maxéville

(Anciennement: Grandes Brasseries réunies de Maxéville.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 84 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A MAXEVILLE (MEURTHE-ET-MOSELLE)
R. C.: Nancy nº 56-B 154.

Liste numérique des 47 obligations 4 0/0 de 5.000 F 1945 sorties au tirage de la douzième tranche d'amortissement effectué le 24 août 1959.

37	55	243	327	337	1.127	1.251	1.259	1.317	1.368
431	495	535	634	636	1.466	1.514	1.540	1.606	1.648
649	650	673	695	767	1.649	1.678	1.693	1.720	1.739
769	830	856	877	928	1.834	1.841	1.844	1.866	1.900
932	952	974	986	1.021	1.944	1.969			

Ces titres sont remboursables à partir du 1er octobre 1959 au prix de 5.000 F, coupon nº 11 détaché:

A la Société nancéienne de crédit industriel, 4, place André-Maginot, à Nancy;
Au Crédit lyonnais, 7 *bis*, rue Saint-Georges, à Nancy;
A la Société générale, 42, rue Saint-Dizier, à Nancy;
A la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 58, rue Saint-Jean, à Nancy;
Au Comptoir national d'escompte de Paris, 56, rue Saint-Jean, à Nancy,

ainsi que dans tous les comptoirs de ces établissements.

8 titres formant le solde des 55 prévus au tableau d'amortissement ont fait l'objet de rachats en Bourse.

SOCIETE METALLURGIQUE D'IMPHY

ANCIENNE DÉNOMINATION:
Société anonyme de Commentry-Fourchambault-Decazeville.
CAPITAL DE 2.619.540.000 F
SIÈGE SOCIAL: 84, RUE DE LILLE, PARIS (7e)
R. C.: Seine 54-B 2010.

Obligations 4 0/0 1945.

Liste numérique des 221 obligations amorties au tirage du 27 août 1959 et remboursables à partir du 1er octobre 1959 à 5.000 F, coupon nº 15, échéance 1er octobre 1960 attaché.

En raison du rachat de 399 obligations, le tirage a porté sur 221 titres au lieu de 620 prévus au tableau d'amortissement.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par rachats en Bourse.

551 à 560 — 1.871 à 1.873 — 1.875 à 1.880 — 2.351 à 2.355 — 2.641 à 2.645 — 2.647 à 2.650 — 3.221 à 3.230 — 3.711 à 3.720 — 5.375 à 5.380 — 5.929 à 5.930 — 6.331 à 6.340 — 7.831 à 7.833 — 7.836 à 7.840 — 8.221 à 8.230 — 8.971 à 8.980 — 9.061 — 9.261 à 9.264 — 9.521 à 9.524 — 9.528 à 9.529 — 9.691 à 9.700 — 10.501	à 10.510 — 10.594 à 10.600 — 10.913 à 10.920 — 11.451 à 11.454 — 11.458 à 11.460 — 13.721 à 13.723 — 13.727 à 13.730 — 14.981 à 14.990 — 15.015 à 15.020 — 15.131 — 15.926 à 15.930 — 16.201 à 16.210 — 16.908 à 16.910 — 18.241 à 18.250 — 19.031 à 19.040 — 19.771 à 19.780.

Le remboursement s'effectue aux caisses des établissements suivants:

Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris, aux guichets de ses succursales et banques affiliées;
Banque mobilière privée, 25, rue de l'Arcade, Paris;
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris;
Société générale, 29, boulevard Haussmann, Paris;
Union européenne industrielle et financière, 4, rue Gaillon, Paris.

N. B. — Aucun titre figurant dans cette numération n'est frappé d'opposition.

Société des Forges et Ateliers du Creusot

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.813.700.000 F
SIÈGE SOCIAL: 15, RUE PASQUIER, PARIS (8e)
R. C.: Seine 54-B 10438.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 18 ans de l'emprunt 5 1/2 0/0 1959 de 3.000.000.000 de francs capital nominal représenté par 150.000 obligations de 20.000 F nominal.

Nombre minimum d'obligations à amortir le 1er juillet de chaque année.

1960	5.543	1966	7.252	1972	9.490
1961	5.797	1967	7.585	1973	9.925
1962	6.062	1968	7.933	1974	10.380
1963	6.340	1969	8.296	1975	10.855
1964	6.631	1970	8.676	1976	11.353
1965	6.935	1971	9.074	1977	11.873

Les tirages au sort s'effectueront de la manière suivante: un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

Délégation générale du Gouvernement en Algérie.

BONS D'EQUIPEMENT DE L'ALGERIE

BONS A 10 ANS 6 0/0 1954 (arrêté du 27 septembre 1954).

Liste des bons sortis au tirage annuel du 10 août 1959 et des bons sortis aux tirages précédents et non encore remboursés.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
Bons de 1.000.000 de francs			
1.745 à 2.149	57	3.576 à 3.601	59
2.809 à 3.170	59	4.007 à 4.023	59
3.171 à 3.575	58		
Bons de 100.000 F			
100.001 à 100.704	57	118.205 à 118.992	56
100.705 à 100.718	59	118.993 à 121.492	55
100.719 à 103.218	58	121.493 à 123.204	56
103.219 à 105.704	59	123.205 à 125.003	57
Bons de 10.000 F			
203.018 à 204.617	55	210.686 à 212.285	57
207.068 à 208.667	58	214.332 à 215.931	59
209.086 à 210.685	56		

N. B. — Parmi les bons de un million sortis aux tirages, certains ont pu être monnayés contre des coupures de 100.000 F portant le même numéro que lesdits bons, avec juxtaposition des lettres A, B, C, D, E, F, G, H, J, K; il est précisé que ces coupures doivent être considérées comme amorties.

Le remboursement des bons et le payement des coupons auront lieu à partir du 1er octobre 1959 aux caisses des établissements ci-après :

Banque de l'Algérie et de la Tunisie ;
Comptoir national d'escompte de Paris ;
Banque industrielle de l'Afrique du Nord ;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie ;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie (Afrique) ;
Banque de Paris et des Pays-Bas ;
Barclay's Bank ;
Société nouvelle de la Compagnie algérienne de crédit et de banque ;
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ;
Crédit lyonnais ;
Crédit industriel et commercial ;
Société générale ;
Société marseillaise de crédit ;
Worms et Cie ;
Caisse algérienne de crédit agricole mutuel ;
Crédit algérien ;
Caisse centrale algérienne du crédit populaire ;
Trésorerie générale de l'Algérie.

AEROPORT DE PARIS

ETABLISSEMENT PUBLIC DOTÉ DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE
(Ordonnance du 24 octobre 1945. — Décret du 4 janvier 1947.)
DIRECTION GÉNÉRALE : 291, BOULEVARD RASPAIL, PARIS
Registre du commerce : Seine n° 55-B 1662.

Obligations nominatives 6 0/0 1952 de 100.000 F nominal.

Echéance du 25 octobre 1959.

Septième tirage effectué le 20 août 1959 pour amortissement de 191 obligations.

NUMÉROS	ANNÉE DE REMBOURSEMENT
1.627 à 1.817	1959

Coupon échéance 25 octobre 1960 attaché.

Les obligations désignées par le sort seront remboursées à raison de 112.000 F par les soins de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.

Tous les titres sortis aux tirages antérieurs ont été remboursés.

ETABLISSEMENTS ARBEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 24, RUE DU ROCHER, A PARIS (8e)
Registre du commerce : Paris n° 548-B 66924.

Avis aux obligataires.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer les propriétaires d'obligations 4 0/0 1945 (11e série) qu'il a été amorti par rachats en Bourse 210 obligations prévues pour être amorties le 1er octobre 1959 par voie de tirage au sort.

En conséquence, le tirage au sort prévu au tableau d'amortissement n'aura pas lieu.

Etablissements Arbel.

Société des Ciments Portland artificiels d'Origny-Sainte-Benoite

CAPITAL : 1.140.030.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : ORIGNY-SAINTE-BENOITE
R. C. : Saint-Quentin 56-B 41.

Emprunt 5 0/0 1947.

Douzième amortissement.

Suivant la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 490 obligations de 5.000 F nominal dont l'amortissement était prévu pour le 15 octobre 1959

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cette annuité.

Les précédents amortissements ont été également effectués par rachats en Bourse.

Compagnie Industrielle et Commerciale de Robinetterie, Raccords et Accessoires (C. I. C. R. A.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 31, RUE DE LA FOLIE-MÉRICOURT, PARIS (11e)
Registre du commerce : Seine 54-B 9765.

Obligations 4 1/2 0/0 1946 de 5.000 F.

Série comprenant les 33 obligations amorties au premier tirage au sort du 28 août 1959 formant, avec les 180 titres rachetés en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 1er octobre 1959.

1.543 à 1.575

Ces obligations seront remboursables à 5.000 F.

Les amortissements antérieurs ont été couverts par rachats en Bourse.

LA COTONNIERE DE SAINT-QUENTIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 602.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 33, RUE RICHARD-LENOIR, A SAINT-QUENTIN (AISNE)
Registre du commerce : Saint-Quentin n° 1818.

Obligations 6 0/0 1948.

Tirage du 28 août 1959.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 165 obligations.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 111 obligations sorties au tirage du 28 août 1959, remboursables le 1er octobre 1959 à 5.250 F, coupon n° 12, échéance du 1er octobre 1960, attaché ;

2° De la série d'obligations amorties au tirage précédent comprenant des titres non encore présentés au remboursement.

NOTA. — Les nombres portés en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

1.481 à 1.617 (1959) (1) — 2.786 à 2.985 (1958)

(1) Dont 26 rachetées.

SOCIETE DES FORGES DE GUEUGNON

(Etablissement Campionnet.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.578.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: A GUEUGNON (SAÔNE-ET-LOIRE)

SIÈGE ADMINISTRATIF: 3, RUE PAUL-BAUDRY, PARIS

Registre du commerce: Charolles n° 57-B 65.

Obligations de 5.000 F 5 1/4 0/0 1947.

Douzième amortissement du 1er novembre 1959.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er novembre 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été réalisés par rachats, il n'existe pas de titres amortis antérieurement et restant à rembourser.

SOCIETE LAITIERE MODERNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 800.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 71, COURS ALBERT-THOMAS, LYON (RHÔNE)

R. C.: Lyon n° 56-B 156.

Obligations de 10.000 F 6 3/4 0/0 1950.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 216 obligations sorties au neuvième tirage au sort du 31 août 1959 formant, avec les titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 1er octobre 1959.
Ces obligations seront remboursables à 10.000 F.

2° Des séries sorties aux tirages précédents parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
31 à 270	59	4.071 à 4.200	58
855 à 975	57	5.801 à 5.888	52

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

Etude de Me A. Pertus, avoué, 32, rue Saint-Vincent, Alès (Gard).

EXTRAIT DE JUGEMENT.

Le tribunal de grande instance d'Alès a rendu à son audience du 14 mai 1959 un jugement de défaut faute de comparaître à la requête de M. Boissier (Marius), sans profession, demeurant et domicilié à Alès, 18, rue Chotard, contre: 1° Mme Mireille Boissier, épouse du sieur Robert Carillon; 2° M. Robert Carillon, pris tant en son nom personnel qu'en ses meilleures qualités de droit, domiciliés ensemble 10.552 Clarch, à Montréal (Canada); 3° M. Boissier (Etienne), domicilié 65, rue Shamroch, à Montréal (Canada).

Aucune opposition à l'encontre de ce jugement ne sera recevable passé le délai de trois mois à compter de la présente insertion ordonnée par ordonnance du président du tribunal de grande instance d'Alès du 28 août 1959 en application de l'article 158 *bis* du code de procédure civile.

Pour extrait:

Signé: A. PERTUS, avoué.

Etude de Me A. Pertus, avoué, 32, rue Saint-Vincent, Alès (Gard).

EXTRAIT DE JUGEMENT.

Le tribunal de grande instance d'Alès a rendu à son audience du 3 juin 1959 un jugement de défaut faute de comparaître à la requête de: 1° Mme Marthe-Rosalie-Joseph Dereuille, sans profession, veuve du sieur Paul Maréchal, domiciliée à Barjac (Gard); 2° Mme Jacqueline-Marthe Maréchal, épouse de M. Francis-Jean-Georges Gironnet, et ledit Gironnet agissant en ses meilleures qualités de droit et pour la validité à l'égard de son épouse, domiciliés ensemble à Bergesserin (Saône-et-Loire), contre: 1° M. Gilbert-Roland Williams, domicilié à Victoria, province de la Colombie britannique, domaine du Canada, 2, Briar Place; 2° M. Barry-Eugène Williams Sigmond, domicilié à RT 2, Hayden Lake, Idaho (U. S. A.).

Aucune opposition à l'encontre de ce jugement ne sera recevable passé le délai de trois mois à compter de la présente insertion ordonnée par ordonnance du président du tribunal de grande instance d'Alès du 23 juillet 1959 en application de l'article 158 *bis* du code de procédure civile.

Pour extrait:

Signé: A. PERTUS, avoué.

Etude de Me Charles Boutier, avoué, 3, place Saint-Michel, à Paris (5e).

Un jugement a été rendu par défaut par la 5e chambre du tribunal de grande instance de la Seine, le 1er juin 1959, enregistré et signifié, entre M. Georges-Jean-Marie Le Sonn, de nationalité française, demeurant à Antony (Seine), 33, avenue Aristide-Briand, d'une part, et Mme Nguyen Thi Binh, épouse divorcée de M. Georges-Jean-Marie Le Sonn, demeurant à Cholon (province de Saïgon), impasse 26, 32, rue Ly-Thaï, d'autre part.

Aucune opposition ne sera recevable passé le délai d'un mois à compter de la présente insertion si la défaillante réside en France continentale, délai auquel s'ajouteront les autres cas prévus par l'article 73 du code de procédure civile.

Pour extrait publié conformément à l'article 158 et 158 *bis* du code de procédure civile, et ce, en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par le président de la 5e chambre du tribunal de grande instance de la Seine, en date du 21 août 1959.

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 22 août 1959, le président du tribunal de première instance de Colmar (Haut-Rhin) a placé sous-séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Schweiger (Jakob), ressortissant allemand, actuellement à Eversen-Kreis Hambourg (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Haut-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

10 août 1959. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Cantine scolaire de Saint-Bonnet-de-Chavagne.** But: assurer le repas de midi aux élèves fréquentant l'école publique éloignée de leur domicile. Siège social: mairie de Saint-Bonnet-de-Chavagne.

10 août 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Amicale des anciens des auberges de la jeunesse (A. A. A. J.).** But: regrouper les anciens ajistes pour leur permettre des sorties familiales. Siège social: 30, rue Louise-Michel, Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).

22 août 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association à la construction de la cité de la Tour-d'Auvergne, Carhaix-Plouguer.** But: faciliter aux adhérents de l'association l'achat et la répartition entre eux d'un terrain sis à Carhaix et cadastré sous le n° 278 de la section A, l'accomplissement des formalités de lotissement et la construction sur les lots de chacun d'eux de maisons individuelles. Siège social: 21, avenue de la Gare, Carhaix (Finistère).

26 août 1959. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Société de chasse de Nédouchel dite des isolés.** But: pratique de la chasse. Siège social: chez M. Lagache, Nédouchel.

MODIFICATIONS

13 août 1959. Déclaration à la préfecture de police. La **Fédération féline française** transfère son siège social du 16, rue des Marronniers, Paris, au 247, rue de Vaugirard, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.